

ŒUVRES
DE
W. E. CHANNING

DE L'ESCLAVAGE

PRÉCÉDÉ
D'UNE PRÉFACE ET D'UNE ÉTUDE SUR
L'ESCLAVAGE
AUX ÉTATS-UNIS.

PAR
M. ÉDOUARD LABOULAYE
Professeur de législation comparée au Collège de
France,
Membre de l'Institut.

PARIS.
IMPRIMERIE DU DICTIONNAIRE DES ARTS ET
MANUFACTURES
LIBRAIRIE LA CROIX-COMON, QUAI
MALAQUAIS, 15
1855

PRÉFACE

La presse et le public ont accueilli avec faveur les écrits de Channing que nous avons traduits et réunis sous le titre d'Œuvres sociales ; c'est un succès durable et qui s'accroît chaque jour. On a vu comme nous dans Channing, non pas un moraliste ordinaire mais une âme vraiment chrétienne, qui aborde tous les problèmes de notre époque avec pleine confiance en la raison et en Dieu, et qui souvent les résout de la façon la plus heureuse et la plus sage. À la première lecture, Channing n'est qu'un cœur ardent dont la charité transporterait les montagnes ; quand on vit dans son intimité, on s'aperçoit bientôt que c'est un grand esprit qui a beaucoup étudié et beaucoup réfléchi ; c'est un guide sûr auquel on peut se confier, et qui ne sacrifie jamais ni la raison à la foi, ni la liberté au pouvoir, tout en restant chrétien sincère et citoyen obéissant. Aussi est-il devenu pour beaucoup de lecteurs un ami fidèle, un compagnon du foyer ; son livre est du petit nombre de ceux qu'on recherche alors qu'on a besoin d'une consolation ou d'un conseil.

La bienveillance de l'opinion nous faisait un devoir de poursuivre une publication commencée sous d'aussi bons auspices. Nous donnons aujourd'hui un nouveau volume de Channing qui contient trois de ses meilleurs écrits sur l'esclavage. On pourra s'étonner que nous ayons choisi de préférence un sujet qui ne nous touche

pas directement ; mais je crois qu'à la lecture l'étonnement cessera. Ces traités sur l'esclavage montrent mieux que tout le reste la grandeur et la vérité des idées que Channing a défendues. Qu'il s'agisse de l'élévation des classes laborieuses, de l'éducation personnelle, du soin des pauvres, ou de l'esclavage, tout, pour Channing, se ramène à l'individu. C'est parce qu'il a une âme immortelle, que le dernier des misérables est libre et qu'il a des devoirs et des droits que personne ne peut méconnaître ; c'est parce que sa destinée ne se termine pas ici-bas que l'esclave ne peut dépendre d'un maître, ni le citoyen d'un tyran ; que ce tyran se nomme Despote, Peuple ou République. C'est toujours la même question, le problème où est engagé notre avenir et celui de nos enfants. Reconnaîtrons-nous partout, et en toutes choses, l'indépendance légitime et les droits de l'individu, ou sacrifierons-nous l'esclave à l'intérêt du maître, l'homme libre à l'intérêt de l'État ? En deux mots, serons-nous chrétiens ou païens, citoyens ou sujets ?

En traitant de l'esclavage, Channing, avec son habitude de creuser les principes jusqu'à leurs dernières racines, a discuté en jurisconsulte, ou plutôt en philosophe, les problèmes les plus délicats de la politique et du droit. Qu'est-ce que la propriété, qu'est-ce que l'individu, et pourquoi un individu ne peut-il pas être possédé ? L'homme a-t-il des droits naturels, et quels sont ces droits ? Est-il vrai qu'en entrant en société on sacrifie une partie de sa liberté, ou tout au contraire ne fait-on que la mieux garantir ? Où s'arrête

le droit de l'État ? Quelle est la limite de l'intérêt public ? Ce sont là quelques-unes des questions que remue Channing, et je ne connais pas de publiciste ni d'homme d'État qui ait porté plus de clarté dans un pareil examen, ni qui se soit élevé à des considérations plus hautes. Mais ce sont là, il est aisé de le voir, des questions qui intéressent les sociétés libres aussi bien que les sociétés à esclaves, et l'Europe autant que l'Amérique.

Ainsi donc rien ne nous est moins étranger que la discussion de l'esclavage ; c'est sous un autre nom le sujet même de la politique. Il n'est pas d'argument en faveur du maître et de son intérêt qu'on ne fasse valoir pour défendre cette souveraineté absolue de l'État, qui est la grande hérésie de nos jours, et qui va droit au communisme ; et au contraire tous les raisonnements, toutes les preuves qu'on invoque en faveur de l'esclave, protègent également les droits de l'individu. Si chacun de nous a des droits essentiels qu'il apporte avec lui en naissant, si la liberté, si la famille, si la propriété ne sont pas des créations de la loi, si la société peut seulement régulariser l'exercice de ces droits sans jamais les anéantir, l'esclavage est un crime ; et du même coup, la suprématie de l'État, au-delà de certaines limites, est une tyrannie. En ne perdant pas de vue l'identité des deux problèmes, on comprendra pourquoi nous avons traduit de préférence ces écrits sur l'esclavage. Il n'y en a pas qui prêtent à de plus utiles réflexions en un temps où par toute l'Europe le courant des idées emporte les esprits vers une centralisation exagérée.

La traduction de ce volume a été préparée comme celle du volume précédent, par M. Frank Bertin, professeur au collège Sainte-Barbe. Nous l'avons revue avec un soin extrême, et à trois reprises différentes, non pas que l'exactitude du sens laissât rien à désirer, mais parce que nous aurions voulu que rien ne sentit la traduction, afin de donner à Channing plein droit de cité parmi nous. Ce n'est pas chose facile avec un auteur dont la prose est un peu traînante, aussi on ne se flatte pas d'avoir toujours réussi.

Le prochain volume, qui est sous presse et qui paraîtra au commencement de 1856, contiendra une partie des traités religieux, notamment les discours *Sur la liberté religieuse*, et *Sur l'Église* ; ce sera une nouvelle occasion de juger ce noble esprit. Le symbole de Channing est celui d'une communion peu nombreuse, mais, par la façon dont il comprend et pratique la parole divine, par son respect de l'âme immortelle, par son amour de Dieu et des hommes, Channing est certainement un des noms qui font le plus d'honneur au christianisme, et qui montrent le mieux comment l'Évangile, loin d'être épuisé, a des réponses toujours prêtes pour ces grandes questions qui troublent toutes les sociétés, et qui portent dans leur sein l'avenir du monde et de la civilisation.

INTRODUCTION.

DE L'ESCLAVAGE AUX ÉTATS UNIS ET DE SA LÉGISLATION.

Le livre de Miss Beecher Stowe, la *Cabane de l'Oncle Tom*, a tout à coup appelé l'attention du monde sur l'esclavage aux États-Unis ; l'impression a été des plus vives dans toute l'Europe ; puis, peu à peu, l'écho s'est affaibli, le silence s'est fait, et on est retombé dans l'indifférence pour une question qui semble ne toucher que l'Amérique. C'est là le défaut des romans ; comme ils s'adressent au cœur et cherchent surtout à émouvoir, leur premier effet est irrésistible ; mais bientôt la critique arrive, on conteste la vérité du tableau, on ne veut voir que des exceptions dans les faits allégués par l'auteur ; le charme s'envole, et l'on oublie. Il n'en est pas de même des œuvres qui s'adressent à la raison. Si d'abord elles n'ont pas la séduction d'un roman, elles reprennent l'avantage en vieillissant. Nos sentiments changent vite quand il n'y a pas une passion qui les soutienne ; une nouvelle émotion efface l'émotion de la veille ; au contraire une fois que notre esprit est convaincu, rien n'en peut plus arracher la vérité. C'est là notre grandeur. Alors même que l'intérêt personnel

cherche à nous étourdir, une voix intérieure, qui nous domine malgré nous, nous force à céder, ou tout au moins nous juge et nous condamne. Porter la conviction chez un peuple, éveiller en lui cette voix suprême à laquelle l'humanité finit toujours par obéir, c'est l'œuvre la plus belle que l'écrivain puisse se proposer ; c'est celle que Channing a accomplie avec autant de courage que de talent. Je ne veux rien diminuer des services rendus par madame Stowe, mais bien avant elle l'esclavage a été frappé de mort par la main de Channing. Un souffle puissant, inspiré du christianisme, a dissipé tous les sophismes dont le despotisme du maître veut en vain s'envelopper, et il ne reste plus rien aujourd'hui pour maintenir cette lèpre dans la société américaine, que l'intérêt des propriétaires et la force de la tyrannie.

Channing du reste n'est pas le premier qui ait demandé l'affranchissement des noirs, et dans un pays aussi chrétien et aussi charitable que les États-Unis, on n'a pas attendu jusqu'à nos jours pour réclamer les droits de l'homme. L'Amérique a toujours prétendu qu'on lui avait imposé l'esclavage ; c'est l'Angleterre qui, dans l'intérêt d'un commerce honteux, a forcé ses colonies à recevoir des cargaisons de nègres, et cela malgré une résistance opiniâtre. En 1772, par exemple, la Virginie, qui n'avait cessé de décourager la traite des noirs en mettant des droits à l'entrée de cette marchandise humaine, la Virginie réclamait avec chaleur contre cette importation d'esclaves, qui sacrifiait le bonheur de la colonie au profit de quelques

négriers, et empêchait l'établissement de planteurs bien autrement utiles que les nègres. Le 6 mai 1776, la convention de Williamsburg promulguant la constitution du nouvel État de Virginie, mettait au nombre des actes de Georges III, qui justifiaient la révolte de l'Amérique : « *l'usage inhumain de la prérogative royale qui a empêché la Virginie de prohiber par une loi l'introduction des nègres*¹. »

À la même époque Jefferson préparant un acte immortel, la *Déclaration d'Indépendance* du 4 juillet 1776, après avoir proclamé en termes solennels : *que les hommes ont tous été créés égaux, et doués par leur créateur de droits inhérents et inaliénables, parmi lesquels la vie, la liberté et la poursuite du bonheur*, ajoutait le grief suivant à l'énumération des plaintes que l'Amérique élevait contre le gouvernement anglais, pour justifier l'insurrection aux yeux du monde civilisé.

« Le roi a engagé une cruelle guerre contre la nature humaine elle-même ; il en a violé les droits les plus sacrés : la vie et la liberté, dans la personne d'un peuple lointain qui ne l'a jamais offensé ; il a fait prisonniers des malheureux pour les emmener en esclavage dans un autre hémisphère, ou les laisser mourir misérablement dans le transport. Cette conduite de pirate, l'opprobre des infidèles, est la conduite du roi chrétien de la Grande-Bretagne. Résolu à maintenir un marché où l'on vend et l'on achète des hommes, il a prostitué son veto pour supprimer tous les efforts qu'ont fait nos législatures afin de prohiber ou de réduire cet exécrable

¹ *Constitution des treize États d'Amérique*. Paris 1787, p. 316.

commerce ; et pour que rien ne manque à cet assemblage d'horreurs, il excite maintenant ces malheureux à se lever en armes contre nous ; cette liberté qu'il leur a volée, il les pousse à l'acheter par le meurtre de ceux à qui il les a imposés ; rachetant ainsi le crime commis naguère contre la liberté d'un peuple par les crimes qu'il pousse à commettre contre la vie d'un autre peuple². »

Une majorité des plus faibles empêcha cet article de rester dans la déclaration, et fit perdre à l'Amérique une occasion sans pareille ; mais ce texte montre quels étaient les sentiments de Jefferson. Du reste, lorsqu'en 1779 la Virginie fit un Digeste de ses lois, Jefferson, qui ne se tenait point pour battu, voulut introduire dans le nouveau code une disposition qui déclarait libres tous les enfants d'esclaves nés après un temps fixé, et ordonnait qu'on les transportât hors de la province après un certain âge.

« Il pensa cependant, dit-il, que l'opinion n'accepterait pas cette proposition, et aujourd'hui même (1821) elle ne la supporterait pas. Cependant le jour n'est pas éloigné où il faudra bien que l'opinion supporte et accepte cette mesure, ou malheur à elle ! Si quelque chose est écrit dans le livre de la destinée, c'est que ce peuple d'esclaves sera libre ; et il n'est pas moins certain que les deux races *également libres*, ne pourront pas vivre sous le même gouvernement. La nature, les mœurs, l'opinion ont tiré entre les deux peuples des lignes de distinction qui sont indélébiles. Il est encore en

² *Memoirs of Jefferson*, t. 1, p. 20.

notre pouvoir de choisir le moyen d'émancipation et de déportation, pour que tout se passe paisiblement, par degrés, de façon à ce que le mal disparaisse insensiblement, et que la place du nègre soit remplie *pari passu* par l'ouvrier blanc. Si au contraire nous nous en remettons à la force des choses, il faut trembler devant l'avenir. Nous chercherons en vain un exemple dans la déportation ou la destruction des Mores d'Espagne. Ce précédent ne convient pas à notre situation »³.

Les réflexions de Jefferson n'ont rien perdu de leur gravité ; mais chaque jour rend de plus en plus impossible le moyen qu'il proposait. À l'époque où il imaginait la transportation, la Virginie n'avait pas 200 000 esclaves ; elle en avait plus de 400 000 en 1821 ; elle en a plus de 500 000 aujourd'hui. En 1790, le nombre de ces malheureux dans tous les États-Unis n'allait pas à 700 000 ; au recensement de 1850, il s'élevait à 3 204 313⁴. L'heure est passée pour le remède qu'imaginait Jefferson, mais le problème n'en est que plus terrible, et l'avenir plus inquiétant.

L'opinion de Jefferson était celle de toute cette grande et vertueuse génération qui a doté l'Amérique de la liberté. On sait que dans son testament Washington affranchit ses esclaves. Franklin, le Socrate du Nouveau-Monde, ne fut pas moins ami de la liberté, et dans ses *Essais* il nous a laissé un morceau achevé, où

³ *Memoirs of Jefferson*, t. 1, p. 41.

⁴ *American almanach*, 1855, p. 187.

avec sa finesse habituelle il perce à jour tous les sophismes avec lesquels on défend l'esclavage. Je crois qu'on lira avec plaisir cette pièce ingénieuse. Il est impossible de cacher plus de sens et de sagesse sous une raillerie plus piquante et plus agréable.

SUR LE COMMERCE DES ESCLAVES⁵.

En lisant dans les journaux le discours que M. Jackson a prononcé dans le Congrès pour qu'on se ne mêlât pas de la question de l'esclavage, ou qu'on n'essayât pas de corriger la condition des esclaves, je me suis rappelé un discours semblable, prononcé il y a un siècle à peu près, par Sidi Mohamet Ibrahim, membre du divan d'Alger, discours qu'on trouvera dans le récit que Martin nous a laissé de son Consulat en 1687. Il s'agissait de repousser la pétition de la secte nommée *Erika* ou les Purs, qui demandait l'abolition de la piraterie et de la servitude, comme étant deux choses injustes.

M. Jackson ne cite pas cette allocution ; peut-être ne l'a-t-il pas vue. Si donc quelques-uns de ses raisonnements se trouvent dans ce discours éloquent, cela prouvera seulement que dans les mêmes circonstances, chez tous les hommes l'intérêt agit en tous pays et en tous climats avec une surprenante ressemblance. Voici comment, dans la traduction, s'exprime l'orateur Africain :

« Alla Bismilla, etc. Dieu est grand et Mahomet est son prophète.

⁵ *Franklin, Essays.* Lond. 1829, p. 217.

Ces *Erika* ont-ils considéré quelles seraient les conséquences de leur pétition, si on y cédait ? Si nous ne faisons plus de croisières contre les Chrétiens, où trouverons-nous les commodités que fournit leur pays et qui nous sont si nécessaires ? Si nous ne prenons plus les Chrétiens pour en faire des esclaves, qui donc dans un climat si chaud cultivera nos terres ? Qui exécutera le gros travail dans nos villes et dans nos familles ? Nous serons donc nos propres esclaves ? Et ne doit-on pas plus de pitié et plus de faveur à nous, Musulmans, qu'à ces chiens de Chrétiens ?

Nous avons plus de cinquante mille esclaves à Alger et aux environs. Ce nombre, si nous ne l'entretenons pas par des importations diminuera bientôt et finira par disparaître. Si donc nous cessons de prendre et de piller les vaisseaux des infidèles, et de réduire en esclavage les matelots et les passagers, nos terres deviendront sans valeur, faute de culture ; les loyers de nos maisons dans la ville baisseront de moitié, et les revenus du gouvernement, qui consistent dans une part de prise, seront totalement détruits.

Et pourquoi ? pour satisfaire la fantaisie d'une secte fantastique qui voudrait, non seulement que nous ne fissions plus d'esclaves, mais encore que nous missions en liberté ceux que nous avons. Et qui indemnisera les maîtres après une telle perte ? l'État, mais le Trésor est-il suffisant ? Les *Erika*, mais veulent-ils et peuvent-ils le faire ? Pour rendre justice aux esclaves, comme ils disent, feront-ils une plus grande injustice aux maîtres ? Et si nous affranchissons nos esclaves qu'en ferons-

nous ? Il en est bien peu qui retourneront dans leur pays natal ; ils savent trop bien qu'ils y seraient soumis à de plus rudes épreuves. Ils n'embrasseront pas notre sainte religion ; ils n'adopteront pas nos usages ; notre peuple ne voudra pas se souiller en se mariant avec eux. Les laisserons-nous mendier dans nos rues, ou abandonnerons-nous nos fortunes à leur pillage ? car des hommes accoutumés à la servitude ne travailleront pas pour vivre à moins d'y être forcés.

Et qu'y a-t-il de si triste dans leur condition ? Est-ce qu'ils n'étaient pas esclaves dans leur patrie ? L'Espagne, le Portugal, la France, l'Italie, ne sont-ce pas des États gouvernés par des despotes qui tiennent tous leurs sujets en esclavage, sans exception ? L'Angleterre même traite ses matelots comme des esclaves, car aussitôt que le gouvernement l'ordonne, on les saisit et on les confine sur des vaisseaux de guerre ; ils sont condamnés non seulement à travailler mais à combattre pour de misérables gages, ou pour un simple entretien qui ne vaut pas mieux que celui de nos esclaves. Leur condition s'aggrave-t-elle donc quand ils tombent dans nos mains ? Non, ils ont seulement échangé une servitude pour une autre, et je dirai même pour une meilleure ; car ils sont transportés sur une terre où le soleil de l'Islamisme épanche sa lumière et brille dans toute sa splendeur, et ils ont l'occasion de connaître la vraie doctrine, et de sauver ainsi leurs âmes immortelles. Ceux qui restent dans leur pays n'ont pas ce bonheur. Renvoyer nos esclaves dans leur patrie, c'est les renvoyer de la lumière dans les ténèbres.

Je répète ma demande. Qu'en ferons-nous ? On dit qu'on pourrait les établir dans le désert, où il y a de la terre en abondance pour les nourrir, et où ils pourraient prospérer dans un État libre ?

Mais je crois qu'ils sont trop peu disposés à travailler sans y être forcés, et trop ignorants pour établir un bon gouvernement ; les Arabes du désert les auront bientôt troublés, détruits ou remis en esclavage. Quand ils nous servent, nous prenons soin de les fournir de toutes choses, et nous les traitons avec humanité. Les ouvriers de leur pays sont, à ce qu'on m'assure, moins bien nourris, moins bien logés, moins bien vêtus. Ainsi la condition de la plupart de nos esclaves est déjà améliorée, et ne demande aucun autre adoucissement. Ici leur vie est en sûreté. Ils ne sont pas exposés à être enrôlés comme soldats, et forcés de se couper la gorge entre Chrétiens, comme cela a lieu dans leurs guerres. Quand à ces bigots, à ces fous religieux qui nous fatiguent de leurs niaises pétitions, si dans un accès de leur zèle aveugle ils ont affranchi leurs esclaves, ce n'est ni la générosité ni l'humanité qui les a poussés à cet acte, c'était la conscience du péché qui pèse lourdement sur eux, et l'espérance que le mérite imaginaire de cette bonne œuvre les sauvera de la damnation.

Comme ils se trompent grossièrement en s'imaginant que l'Alcoran condamne l'esclavage ! Pour n'en pas citer davantage, n'y a-t-il pas deux préceptes qui prouvent clairement le contraire : Maîtres, traitez vos esclaves avec honte. — Esclaves, servez vos maîtres

fidèlement et de bon cœur ? Le livre sacré ne peut pas condamner non plus le pillage des infidèles, car il est bien connu que dans l’Alcoran Dieu donne le monde et tout ce qu’il contient aux fidèles Musulmans, qui doivent en jouir aussitôt qu’ils le conquièrent. Qu’on ne nous parle donc plus de cette proposition détestable : l’affranchissement des esclaves chrétiens. L’adopter, c’est déprécier nos terres et nos maisons, et par conséquent dépouiller de leur propriété une foule de bons citoyens ; c’est créer le mécontentement universel, et provoquer des insurrections au grand danger de l’État, au risque d’une confusion générale. Je ne doute donc pas que ce sage Conseil ne mette le bien-être et le bonheur de tout une nation de vrai croyants au-dessus de la fantaisie de quelque Erikas et qu’il ne repousse leur pétition. »

Le résultat fut, comme Martin nous l’apprend, que le Divan adopta la résolution suivante : La doctrine qui prétend qu’il est injuste de piller les Chrétiens et de les jeter en esclavage, est au moins problématique, mais l’intérêt de l’État à continuer cette pratique, est évident ; par conséquent il faut rejeter la pétition. — Et en conséquence elle fut rejetée.

Et puisque des motifs semblables produisent en général dans l’esprit des hommes des opinions et des résolutions pareilles, ne peut-on pas conclure de ce récit que les pétitions contre la traite adressées au parlement d’Angleterre, pour ne pas parler d’autres législatures, et les débats sur ce sujet, auront une même conclusion ?

23 Mars 1790.

HISTORICUS.

À ces illustres amis de la liberté, il faut joindre un homme qui, moins connu en France, a laissé aux États-Unis un nom justement honoré ; c'est John Jay, un des principaux auteurs de la constitution, un des conseillers les plus chers de Washington. Jay fut toute sa vie le défenseur de l'émancipation ; il la voulait, non comme une faveur, mais comme un droit. *Jusqu'à ce que l'esclavage soit aboli*, écrivait-il en 1780, *les prières que l'Amérique adresse au ciel pour la liberté seront impies. Le mot est fort, mais il est juste*⁶. Jay mettait d'accord sa conduite et ses principes. À l'époque où il était à Paris, occupé de signer le traité de paix, on le voit rédiger l'acte suivant, où respire cet amour vrai de l'humanité, qui, au milieu de bien des erreurs, est la gloire du XVIII^e siècle. Nous sommes plus sages que nos pères, mais nous n'aimons pas comme eux la liberté ni la justice.

« À tous ceux qui verront ces présentes, ou qu'elles intéresseront, Moi, John Jay, de la ville de New York en Amérique, mais résidant actuellement à Chaillot près Paris en France, Salut. Attendu que dans le mois de décembre de l'année 1779 j'ai acheté à la Martinique un enfant nègre, nommé Benoit, qui depuis lors ne m'a pas quitté :

Et attendu que les enfants des hommes sont également libres suivant les lois de la nature, et ne peuvent sans injustice être réduits ni tenus en esclavage ; attendu, par

⁶ *Life of John Jay*, New York, 1833 ; t. 1, p. 230.

conséquent, qu'il est juste que le susdit Benoit soit affranchi quand il m'aura servi assez longtemps pour que ses services fassent une compensation équitable à l'argent qu'il m'a coûté, et attendu qu'en me servant encore trois années, il y aura suivant moi compensation : Sachez tous que si le susdit Benoit continue à me servir fidèlement pendant trois années à compter d'aujourd'hui, il sera libre à cette époque. Je déclare pour moi, pour mes héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs, que tous mes droits sur le susdit Benoit seront alors expirés, nuls et sans valeur, et qu'il sera dès lors libre en toutes choses, comme s'il n'avait jamais été esclave. En foi de quoi je mets ici mon seing et mon sceau. À Chaillot, le 21^e jour de mars, l'an de Notre Seigneur 1784.

JOHN JAY. (L. S.)⁷. »

Dès qu'elles se sentirent maîtresses de leurs actions, les colonies situées sous un climat tempéré rejetèrent l'esclavage avant même que la guerre de la révolution ne fût achevée. Ce fut la Pennsylvanie qui, la première, en 1780, donna ce noble exemple, en votant l'extinction graduelle de l'esclavage. La même année, le Massachusetts prit des mesures qui équivalaient à l'abolition immédiate de la servitude. Les autres colonies de la Nouvelle-Angleterre suivirent bientôt l'exemple de la Pennsylvanie, et ce fut ainsi que peu à peu l'esclavage disparut de tous les États situés au nord du Delaware. Dans les recensements de 1830 et de 1840

⁷ *Life of John Jay*, New-York 1833 ; t. 1, p. 230.

on voit encore quelques esclaves à New York⁸, en Pennsylvanie, dans le Connecticut ; il n'y en a plus en 1850 ; le New Jersey seul fait exception, il y reste sur le tableau des esclaves deux cent trente-six personnes qui portent le titre d'*apprentis* ; ce sont les derniers des affranchis⁹.

Après cette heureuse réforme, l'esclavage se trouva donc confiné dans six États seulement, sur les treize qui formaient la confédération. Ces six États étaient le Delaware, le Maryland, la Virginie, les deux Carolines et la Géorgie. Le Kentucky et le Tennessee sont des démembrés de la Virginie ; l'Alabama est un démembrement de la Géorgie. Puis, à ces États à esclaves sont venus s'ajouter la Floride, cédée par l'Espagne, et la Louisiane, cédée par la France, deux pays où l'esclavage existait. L'Arkansas, le Mississippi, le Missouri faisaient partie du territoire de la Louisiane, et ont aussi des esclaves. Tels sont, avec le Texas dont je parlerai plus loin, les États qui ont conservé la plaie de la servitude.

Il peut sembler étrange que l'esclavage soit resté dans un pays où les hommes les plus distingués, les patriotes les plus considérables le condamnaient comme une injustice et un danger, où la constitution même, tout en le tolérant, refusait d'en prononcer le nom, et on peut s'étonner que le Congrès, où la majorité appartenait aux États libres, n'ait jamais pris le parti de l'émancipation ;

⁸ 20 343 en 1800, 15 017 en 1810, 10 088 en 1820, 75 en 1830, 4 en 1840.

⁹ *American almanach*, 1855, p. 187.

mais cet étonnement cesse quand on connaît la constitution des États-Unis. La Louisiane, la Virginie ne sont pas les provinces d'un empire, comme autrefois la Guyenne ou la Normandie étaient des provinces de France, ce sont des États indépendants comme la Prusse ou la Saxe dans la confédération germanique, et on n'a confié au Congrès général qu'une faible part de la souveraineté. L'Union ne s'occupe que des intérêts communs, définis par la constitution ; l'esclavage n'est point dans cette catégorie ; c'est une question intérieure. Chacun des États est donc maître absolu d'accorder ou de refuser l'émancipation, et c'est à lui seul qu'il appartient de régler les conditions de la servitude ou de l'affranchissement. En ce point, il n'y a jamais eu d'objection sérieuse. Channing, tout désireux qu'il soit de voir cesser l'esclavage, proclame aussi haut que personne la souveraineté des États, principe fondamental de l'Union. Si jamais l'affranchissement a lieu dans la Virginie ou le Maryland, c'est que la Virginie ou le Maryland l'auront voulu ; il peut y avoir une pression de l'opinion publique, il n'y aura jamais une loi du Congrès, car cette loi serait une violation de la constitution. À supposer, ce qui est impossible, que le Congrès usurpât un pouvoir qui ne lui appartient pas, la Cour suprême, le tribunal fédéral des États-Unis, empêcherait l'exécution de la loi ; et, dans la république, la représentation nationale elle-même est obligée de plier devant la souveraineté de la justice.

Mais si le Congrès est désarmé devant les souverainetés particulières, il n'en est pas de même

quand il s'agit d'organiser ces vastes territoires sans population, ces déserts qui deviennent si vite des États. En ce point le Congrès a montré plus d'une fois son amour de la liberté. C'est ainsi qu'en 1787 une loi rédigée par Jefferson et également adoptée par les députés du Sud et du Nord, organisa le territoire au nord-ouest de l'Ohio et déclara qu'il n'y *aurait point d'esclavage ni de servitude involontaire dans le susdit territoire*. Grâce à cette loi protectrice, l'Ouest, le *Far West*, réservé à la liberté, est devenu en un demi-siècle la partie la plus riche des États-Unis, celle qui aujourd'hui pèse le plus dans la balance. L'Ohio, le Michigan, l'Indiana, l'Illinois, le Wisconsin, l'Iowa, sont sortis comme autant d'essaims de cette terre fécondée par la liberté. Il y a là six grands États qui, en 1790, n'étaient que forêts et prairies parcourues par quelques sauvages, et qui en 1850 comptaient déjà près de cinq millions d'habitants, dont un tiers est venu d'Europe pour demander à l'Amérique l'indépendance et du travail.

De 1818 à 1820, la controverse, et ce qu'on a nommé le Compromis du Missouri, montra encore combien l'opinion était peu favorable à l'extension de l'esclavage. Le Missouri, qui jusque-là n'était qu'un territoire, c'est-à-dire un pays ayant moins de quarante mille habitants, et soumis en cette qualité à la juridiction du Congrès, le Missouri ayant dépassé le chiffre voulu de population se donna une constitution dans laquelle il reconnut l'esclavage, et défendit même à sa législature de jamais s'en mêler ; moyen sûr d'empêcher qu'on ne

fit de l'abolition une promesse électorale ou un moyen d'opposition et de popularité. Cette disposition fut vue de mauvais œil par le Congrès ; deux fois la chambre des représentants vota pour que l'esclavage fût exclu du nouvel État ; deux fois le Sénat, se faisant le patron d'un abus, vota l'admission du Missouri avec sa constitution. De guerre lasse, on consentit à admettre le Missouri dans l'Union, mais en stipulant qu'on ne pourrait plus établir l'esclavage dans ce qui restait de la province de la Louisiane au nord et à l'ouest du Missouri. Une parallèle tirée par 36 degrés 30 minutes de latitude nord sépara la liberté de la servitude. Le Sud accepta ce compromis, où M. Clay eut la plus grande part ; il y gagnait deux voix de plus dans le Sénat, et l'extension de l'esclavage dans les nouveaux États qui se formeraient au midi de la parallèle. En effet, c'est ainsi que l'esclavage fut reçu sans difficulté dans l'Arkansas et le Texas. Le Nord céda par une faiblesse qu'on lui a souvent reprochée ; il crut sauver l'avenir en sacrifiant le présent. Désormais l'esclavage était renfermé dans des limites nettement fixées, tandis qu'il restait tout un monde pour y former des États libres, et qui un jour auraient la suprématie dans le Congrès.

Cette controverse du Missouri, qui dura trois ans et souleva une agitation des plus vives, fut une révélation. On vit alors pour la première fois que l'esclavage, loin d'avoir perdu pied depuis 1787, avait énormément grandi, et devenait pour l'Union une question qui dominait toutes les autres. D'une part les esclaves s'étaient multipliés et étaient devenus une source de

richesses considérables pour le Midi. De l'autre l'émancipation accomplie dans les États au nord du Delaware les avait politiquement séparés du Sud, tandis qu'au contraire l'esclavage donnait à tous les États du Sud un intérêt commun. L'humanité disparaissait devant l'industrie et la politique.

En 1787, l'esclavage n'avait qu'une valeur industrielle assez médiocre. La principale production du Maryland et de la Virginie, c'était le tabac, et comme cette culture ainsi que le climat n'ont rien de dangereux pour la santé des blancs, rien ne serait plus aisé que d'abolir la servitude dans ces deux États, et il est possible même que la production y gagnât. Dans les deux Carolines et la Géorgie, l'indigo et le riz étaient les richesses du pays ; mais l'Inde fournissait ces deux articles à meilleur marché, et il est à croire que l'esclavage n'aurait pas survécu longtemps à l'abolition de la traite, quand l'invention d'un obscur ouvrier du Massachusetts dota l'Amérique d'un outil qui permit la production du coton et du même coup riva les chaînes de l'esclave, je veux parler du *Saw-Gin*, ou machine à éplucher le coton, inventée en 1793, par Whitney. Le coton courte soie, la seule espèce qui soit cultivable dans la plupart des terres, donne une gousse où la graine adhère si fortement à la bourre, qu'à les séparer à la main, un homme travaillant tout un jour ne nettoierait pas une livre de coton. En 1793, l'Amérique n'exportait que 187 000 livres de coton, et probablement ce n'était que du coton longue soie ; en 1794, l'année même qui suivait l'invention de Whitney, l'exportation fut

décuplée. En 1795, elle atteignait six millions de livres ; en 1800, c'était 18 millions ; en 1819 quatre-vingt treize millions. Depuis lors le commerce n'a fait que grandir, et par exemple, en 1851, l'Amérique a exporté des cotons pour une somme de 112 millions de dollars, c'est-à-dire pour environ 600 millions de francs. C'est le travail servile qui a fourni cette immense production.

Le sucre a été une autre cause d'asservissement, au moins dans la Louisiane ; et comme le marché est immense, et que cette culture impose un travail forcé et qui use vite le malheureux ouvrier, la demande des nègres s'accroît tous les jours, et une demande qui va au loin chercher des bras, car la Louisiane consomme plus d'esclaves qu'elle n'en produit.

Ce besoin d'esclaves pour les pays qui cultivent le coton, le sucre et le riz, la traite y a satisfait aussi longtemps que l'Amérique a permis cet horrible commerce ; mais depuis qu'on a suivi l'exemple chrétien si généreusement donné par l'Angleterre et adopté par toute l'Europe, il a fallu s'adresser à l'intérieur, et alors s'est établi au Maryland et dans la Virginie, une industrie inconnue, l'élève des nègres. Comme la culture du tabac a épuisé les meilleures terres, l'occupation la plus lucrative aujourd'hui dans ces deux États, c'est d'élever des noirs pour l'exportation, comme ailleurs on élève des chevaux ou des bœufs.

Voici comment, en 1831, un représentant du peuple, M. Gholson, défendait ce droit étrange devant la législature de la Virginie.

« C'est peut-être une erreur, mais les gens solides, les hommes de vieille roche ont toujours considéré que le propriétaire du sol a un droit raisonnable aux produits annuels de la terre, le propriétaire d'un jardin a le même droit sur les fruits de ses arbres, le propriétaire de juments sur leur croît, le propriétaire de femmes esclaves sur leur fruit. Nous n'avons pas cette intelligence aiguisée, cette finesse de légiste qui permet de distinguer entre choses semblables. La maxime légale, *Partus sequitur ventrem*, est de même âge que le droit de propriété lui-même, et elle est fondée en sagesse et en justice. C'est en s'appuyant sur la justice et l'inviolabilité de cette maxime que le maître renonce momentanément au service de la femme esclave, la soigne pendant sa grossesse, et élève l'enfant qui autrement serait sans secours. La valeur de la chose justifie la dépense, et je n'hésite pas à dire que le croît est une grande part de notre richesse. »

Qu'on ne suppose pas, du reste, que de semblables assertions passent inaperçues en Amérique, dans les États mêmes où règne l'esclavage. Voici, par exemple, une réponse de Thomas Jefferson Randolph, qui respire la plus vive humanité.

« C'est une industrie, et une industrie en progrès dans certaines parties de la Virginie, que d'élever des esclaves pour le marché. Comment un homme honorable, un patriote, un ami de son pays, peut-il

supporter de voir la vieille province¹⁰, illustrée naguère par le noble dévouement et le patriotisme de ses fils dans la lutte de la liberté, changée maintenant en une grande ménagerie, où l'on élève des hommes pour le marché comme des bœufs pour la boucherie ? Est-ce mieux, n'est-ce pas pire que la traite, ce commerce contre lequel se sont réunis les honnêtes gens et les sages de toutes les religions et de tous les climats ? Le marchand reçoit l'esclave du négrier qui l'a acheté au loin ; le noir est un étranger par le langage, l'aspect, les manières. Les liens de père, de mère, de mari, d'enfant, ont tous été brisés ; avant qu'on l'achète ici son âme est endurcie. Mais chez nous ce sont des individus que le maître a connus dès le berceau, qu'il a vus jouer avec toute l'innocence de l'enfance, qu'il a accoutumés à compter sur sa protection, ce sont ceux-là qu'il arrache des bras de la mère ; il les vend dans un pays lointain, à des étrangers, à des maîtres cruels.

On essaye de justifier l'esclavage ici parce qu'il existe en Afrique et que, dit-on, on le trouve par tout le monde. En vertu du même principe on justifierait le mahométisme avec la pluralité des femmes, et toutes les abominations des sauvages. L'esclavage existe-t-il quelque part dans l'Europe civilisée ? Non, nulle part¹¹. »

Ce sont là sans doute de nobles paroles ; mais il faut bien l'avouer, en pratique, c'est M. Gholson qui a raison

¹⁰ *The ancient Dominion*, c'est le nom d'honneur que prend la Virginie comme étant la plus ancienne plantation de l'Amérique du Nord.

¹¹ *Key to Uncle Tom's cabin. (The Slave trade)*

dans sa brutalité. La femme esclave n'est qu'un animal d'une espèce particulière et dont on attend le même profit que de tout autre animal domestique. Qu'on en juge par l'annonce suivante, copiée du *Mercure*, un des journaux politiques de Charleston (Caroline du Sud)¹².

NÈGRES À VENDRE. Une fille de vingt ans, élevée en Virginie, avec ses deux petites filles, l'une de quatre et l'autre de deux ans. Elle est d'une force et d'une santé remarquables, et, sauf la petite vérole, n'a jamais eu dans sa vie un jour de maladie. Les enfants sont beaux et sains. Elle est très féconde¹³, et offre une excellente occasion à quiconque veut élever pour son propre usage une famille de serviteurs bien portants. Les acquéreurs sont priés de remettre leur adresse au bureau du *Mercure*. »

Pendant que l'esclavage grandissait ainsi dans le Sud, l'opinion se prononçait contre lui dans les États libres, et avec une extrême vivacité. En Europe, de généreux philanthropes poursuivaient l'abolition de la traite et de la servitude et partout on applaudissait à leurs efforts ; les États du Nord sentirent quelle infériorité l'esclavage donnait à leur patrie. Que devenait le légitime orgueil d'une terre chrétienne, que devenait la juste fierté d'une république, le jour où l'on pourrait reprocher à l'Amérique d'être le dernier asile de l'esclavage ?

¹² Goodell, *The American Slave Code*, p. 69.

¹³ *She is very prolific in her generating qualities.*

L'horreur de l'injustice, la pitié, la charité unies au patriotisme enfantèrent ce qu'on a nommé *l'abolitionnisme*. Vers 1831 les États-Unis furent mis en feu par un parti qui, avec toute l'ardeur des pays libres, parlait, écrivait, multipliait les associations contre l'esclavage, et prenait pour devise : *l'Abolition immédiate*.

Que ce parti eût peu de prudence et que son zèle fut souvent exagéré et même dangereux il serait difficile de le nier ; c'est l'histoire de toutes les révolutions. Qu'il s'agisse de religion, de morale, ou de politique, les novateurs blessent toujours les intérêts qui sont nés à l'ombre des abus et des priviléges ; la résistance est énergique, l'attaque redouble de violence, le fanatisme éclate des deux côtés, et ce n'est qu'après la lutte qu'on entend la voix de la raison. La paix se signe quand la guerre a épuisé les deux partis et les force enfin aux accommodements qu'ils auraient dû accepter le premier jour. Il en fut ainsi du mouvement de 1831. Tandis que les abolitionnistes répandaient leurs associations dans les États, les comtés et les villes, multipliaient les journaux et les pétitions et envoyait partout des missionnaires pour prêcher la croisade, l'émeute, poussée ou tolérée par le parti contraire, outrageait les orateurs, et arrêtait les malles-postes pour en arracher des pamphlets incendiaires qu'on brûlait publiquement. Dans le Sud, on mettait à prix la tête des avocats de la liberté ; les chambres demandaient qu'on arrêtât ceux qui, dans le Nord, se faisaient remarquer par leur zèle pour l'émancipation ; le président des États-Unis

appelait l'attention du Congrès sur cette agitation, et lui recommandait de prohiber, sous des peines sévères, la circulation des pamphlets abolitionnistes dans le Sud. Les maîtres d'esclaves trouvaient du reste des amis zélés parmi les négociants et les armateurs de la Nouvelle-Angleterre. Entre le Sud, qui est un pays de production, et des États qui vivent de transports et d'industrie, les intérêts sont trop mêlés pour que le contrecoup de la Géorgie ne se fit pas sentir dans le Massachusetts, et au Nord il ne manquait pas de personnages considérables dans l'État ou dans les affaires qui, fatigués d'une lutte incessante, demandaient vers 1834 qu'on mît fin à tout le bruit que faisaient les abolitionnistes. C'est à ce moment, et quand la popularité abandonnait une bonne cause un peu compromise, que parut Channing.

Channing, dont j'ai ailleurs esquissé la vie¹⁴, avait un grand avantage sur la plupart des abolitionnistes ; ses convictions étaient aussi ardentes, mais il n'avait pas les mêmes passions et il parlait de l'esclavage en connaissance de cause, et sans préjugés. Chrétien sincère, ce qu'il voyait dans le nègre, c'était une âme immortelle, destinée à posséder la vérité et à s'élever jusqu'à Dieu ; pour lui, l'esclavage qui tient l'homme dans l'abrutissement, était donc le plus grand des crimes ; mais en même temps il savait par expérience que rien n'est plus dangereux que de juger les hommes et les choses d'un point de vue exclusif, et au lieu de s'abandonner à un courroux qui semblait légitime, il

¹⁴ La vie de Channing est en tête des *Oeuvres sociales*.

défendait la cause des maîtres dans son propre cœur, et ne se décida à écrire que lorsqu'une longue patience lui eut permis de faire la part de la justice dans l'injustice même. Si Channing est sans pitié pour l'esclavage, il excuse souvent le maître ; il sait combien l'habitude nous rend insensibles à des maux que voient des yeux moins prévenus, et comment l'éducation donne cette dangereuse sécurité qui nous fait prendre souvent pour un droit, ce qui n'est qu'une usurpation et un préjugé.

Les idées que Channing s'était faites de l'esclavage après l'avoir étudié sur place, je les trouve exprimées avec autant de sagesse que de sensibilité, dans une lettre qu'il écrivait en 1831, avant l'agitation, lettre datée d'une des Antilles, Sainte-Croix, où Channing avait été chercher un peu de repos et un climat plus doux pour sa poitrine épuisée.

« Sainte-Croix, 10 mars 1831¹⁵. Je suis de plus en plus convaincu que les grands maux de l'esclavage sont de nature morale. Il y a sans doute de cruelles souffrances physiques, mais elles se ramènent presque toutes à des causes morales. Je crois que les ennemis de l'esclavage ont exagéré la peine physique infligée par le maître, et il en est résulté que le maître, ayant la conscience d'être traité injustement, repousse avec colère l'intervention du philanthrope, et soutient que les nègres sont dans une meilleure condition que les paysans de la plupart des pays ; et il y a si peu de sagesse et de justice dans les institutions sociales, que le maître n'a que trop raison.

¹⁵ *Memoirs of W. E. Channing*. Part. III, ch. IV.

Les esclaves ont de la nourriture en quantité suffisante, et elle leur est fournie avec une parfaite régularité ; ainsi les premiers besoins de la vie sont satisfaits. Ils ont l'habitude de vendre une partie de ce qu'on leur donne pour vivre, et portent aussi au marché des fruits et de la volaille, si bien qu'ils peuvent se procurer les jouissances qu'ils estiment le plus, du tabac, du sel, de la viande, et surtout des habits. Leur apparence prouve qu'ils ne souffrent point de manque de nourriture. Vous ne voyez jamais chez les femmes cet air de misère et de fatigue, si commun en Suisse et en Allemagne. Quant au vêtement, la seconde nécessité de la vie, le climat ne demande pas de grandes dépenses, et les esclaves souffrent moins que les journaliers des climats froids. À Noël et au jour de l'an, qui sont des espèces de saturnales pour les esclaves, on les voit entrer dans la maison de leurs maîtres, chanter et danser aussi familièrement que chez eux, et se parer, surtout les femmes, d'habits non seulement à la mode, mais coûteux. Quand au logement, il n'y a pas de comparaison entre la case des esclaves et la hutte où vit le paysan Irlandais. Il ne leur manque que la propreté pour être logés aussi bien qu'ils peuvent le désirer.

En ce qui touche le labeur, ils ne travaillent jamais autant que nos ouvriers et nos journaliers qui font deux fois plus de besogne en un jour.

Et cependant les esclaves sont surchargés comme les ouvriers de tout pays. Ce qui fait la dureté de leur condition c'est qu'il n'y a pas d'intermittence dans leur labeur. Ici, l'été est perpétuel, et la canne à sucre a

besoin d'une année pour mûrir ; il faut donc que l'esclave travaille depuis le commencement jusqu'à la fin de l'année sans ces intervalles de repos que le changement de saison amène dans les autres climats. Et puis son travail est forcé ; il n'y a pas d'intérêt ; il n'y gagne rien, littéralement rien : aussi ces stimulants que la Providence a faits pour alléger et égayer la peine, manquent entièrement au nègre, et cela suffit pour ajouter au travail un poids intolérable.

Le nègre souffre-t-il de la cruauté du maître ? Ces souffrances ont beaucoup diminué, par suite de l'abolition de la traite, ce qui a donné plus de prix à la vie de l'esclave, et par le triomphe de sentiments plus humains, triomphe dû à la sympathie de l'Europe pour cette classe dégradée. Il y a sans doute des cruautés commises, et il n'en peut pas être autrement, car les agents qui vivent en contact avec les esclaves sont en général des gens sans éducation, qui ont des principes très faibles et des passions très fortes, et qui sont tout à fait indignes du pouvoir qu'on leur confie ; aussi, malgré le maître, ils abusent de leur autorité, et augmentent la corruption des nègres par leur immoralité. Malgré tout, je crois qu'une bande de nègres reçoit moins de coups qu'une compagnie de soldats dans notre armée. Ils sont soumis à une discipline moins dure, et en ce qui touche la condition physique on ne peut pas les comparer à des soldats en campagne.

Et cependant ils souffrent beaucoup. Mais c'est surtout dans le mal moral qu'il faut chercher la cause de

ces souffrances. Leur condition ne tend qu'à dégrader leur intelligence et leur cœur, à en faire des animaux, à les faire tomber au-dessous de la brute. C'est là qu'est la misère de l'esclavage, et je ne crois pas qu'on puisse l'exprimer trop fortement.

Ce qui m'affecte le plus, c'est de penser qu'en des pays qui se disent chrétiens, la plus grande partie des hommes sont réduits par l'injustice et par la force à un état qui flétrit toute leur nature, leur interdit toute amélioration, et leur impose la misère de l'ignorance et du vice. L'esclavage flétrit les affections naturelles. Ici le mariage est chose inconnue. Sur une des plantations où j'ai demeuré, il n'y avait que six esclaves mariés ; dans une autre, il n'y avait qu'un seul mariage. En outre, la dépendance mutuelle, qui fortifie nos affections, est inconnue. L'homme ne prend aucun soin de la femme avec laquelle il vit ; c'est du maître que la femme attend la nourriture et le vêtement, et si le mari est malade on l'envoie à l'infirmerie commune ; il n'y a point de place pour les bons offices de la vie conjugale. Les enfants ne dépendent pas davantage de leurs parents, et le père n'est pas chargé du soin de ses fils. Il ne gagne rien pour eux, et ne s'inquiète pas de leur bien-être à venir. C'est ainsi que le pauvre nègre est exclu de l'école que la nature a établie pour la culture de nos affections et de notre caractère, et le tort qu'on lui fait est irréparable.

Les mêmes causes sont destructives de l'énergie, de la prévoyance, de l'empire sur soi-même. L'esclave ne s'inquiète guère plus de lui-même que ne fait la brute. Il

n'a pas d'intérêt à défendre, rien n'occupe sa pensée sinon le petit coin de terre qu'on lui abandonne. Quelle que soit sa façon de vivre, il est sûr d'être nourri et vêtu. Sa condition ne peut pas devenir meilleure. L'avenir ne lui offre rien de mieux que le présent. Aussi est-il la créature de l'heure présente, des sens, des appétits, des passions. Il n'a pas plus de prévoyance que la brute, et il est plus adonné aux jouissances grossières.

Remarquez encore que la condition de l'esclave dérange toutes ses idées morales. Victime de l'oppression et de l'injustice, et cela dès le berceau, il ne peut pas comprendre les droits de l'humanité et de la justice. Toute sa vie est une école de malhonnêteté et de fraude. Tous ses droits sont violés ; la violation du droit est donc pour lui l'ordre de la nature. Aussi, voler et mentir sont sa vocation autant que son labeur journalier, et on ne peut pas l'amener à comprendre que cela est mal. Toute sa nature intellectuelle et morale est bouleversée et perdue.

C'est le plus triste aspect de la condition servile, mais le mal ne s'arrête pas là. La dégradation morale amène de grandes souffrances physiques. Il est aisé de comprendre comment, en l'absence de toute retenue dans le mariage, de tout calcul pour l'avenir, de toute prévoyance, les esclaves s'abandonnent aux excès. La débauche et l'ivrognerie ruinent la santé et la vie des nègres, si bien que leur nombre diminue, quoiqu'ils ne manquent pas d'un certain bien-être. Ils ne soignent pas mieux leur santé que les enfants, ou plutôt ils favorisent un certain degré de maladie, parce que cela les exempte

de travailler. On comprend aussi comment, habitués à souffrir de l'injustice et de la dureté, et n'ayant point d'affections domestiques, ils sont disposés à être injustes et cruels les uns pour les autres. La race africaine n'a pas le caractère sombre, féroce, vindicatif des Indiens, mais néanmoins les esclaves sont querelleurs, et à leurs autres misères ils ajoutent des animosités et des injustices mutuelles.

J'ai voulu vous signaler ce que je considère comme le grand mal de l'esclavage. C'est ce qui rend l'émancipation difficile, tout en montrant la nécessité ; car le mal est inséparable de la servitude. En face de cette condition misérable, les amis des nègres doivent marcher avec la plus grande prudence. Les noirs sont incapables de se conduire eux-mêmes, et ils perdront dans l'opinion publique la cause de l'émancipation, si on leur confie tout d'un coup des priviléges dont ils abuseront. »

On voit combien Channing était préparé pour entrer dans la discussion ; discussion fort délicate, et qui, pour ne pas blesser des passions déjà irritées, demandait une prudence extrême sans rien céder toutefois des droits éternels de la justice et de l'humanité. De toutes parts on accumulait les raisonnements et les faits pour attaquer ou défendre l'esclavage. C'est au nom de la religion, de la justice, de la fraternité humaine, de la charité que les abolitionnistes demandaient l'émancipation ; c'est au nom de la religion, de la loi, de la différence des races, du bien-être des noirs que les hommes du Sud

défendaient l'esclavage. Ce que les maîtres ont accumulé de sophismes et de fausses raisons est incroyable, et ces sophismes, qui ont cours aux États-Unis, montrent trop clairement combien l'intérêt et la passion peuvent aveugler les esprits les plus distingués. Assurément il y a dans le Sud des axiomes qui sont considérés comme incontestables, et qu'il serait impossible de faire accepter en Europe par le bon sens de nos ouvriers. On en jugera par les citations suivantes, qui feront mieux connaître à quels adversaires répondait Channing.

Nous n'imaginons pas qu'on puisse jamais invoquer en faveur de l'esclavage une religion qui proclame que tous les hommes sont frères, comme étant tous enfants d'un même père qui est au ciel ; car assurément rien n'est plus contraire à cette sainte fraternité que le despotisme exercé par un homme sur ses semblables. Cependant c'est une maxime reçue dans le Sud que la Bible et l'Évangile ne condamnent en rien la servitude ; bien plus, on invoque les livres saints en faveur de l'esclavage, et voici par exemple comment, en 1829, le célèbre M. Benton, un patriote, un démocrate, pouvait s'exprimer en plein sénat des États-Unis¹⁶ :

« J'admire, c'est-à-dire je regarde avec étonnement la sublime moralité de ces gens qui ne peuvent supporter la contemplation abstraite de l'esclavage à la distance de cinq cents milles. Cela est bien au-dessus, c'est-à-dire c'est une affectation de perfection bien au-dessus de la moralité des chrétiens primitifs, des apôtres du Christ,

¹⁶ Benton, *Thirty years view*, New York 1854, t. I, p. 126.

du Christ lui-même. Le Christ et les apôtres ont paru dans une province de l'empire romain, quand cet empire s'appelait le monde, et que ce monde était rempli d'esclaves. On en estimait le nombre à quarante millions ; c'était le quart de la population totale. Il y avait de simples particuliers qui possédaient jusqu'à vingt mille esclaves. Un affranchi, un homme qui avait été esclave lui-même, mourut possesseur de quatre mille esclaves. Ce sont là les chiffres. Les droits des maîtres sur cette multitude d'êtres humains, c'était le droit de vie et de mort ; sans que la loi défendit l'esclave, sans que l'opinion le protégeât. Une loi d'une atrocité incroyable rendait tous les esclaves responsables de la vie de leur maître ; c'était la loi qui condamnait à mort tous les esclaves de la maison où le maître avait été assassiné, et sous l'empire de cette loi on vit quatre cents personnes exécutées d'un seul coup. Et ces esclaves, c'étaient des hommes blancs, venus d'Europe ou de l'Asie mineure, c'étaient des Grecs ou d'autres peuples à qui nous devons les productions les plus estimées de l'esprit humain. Jésus-Christ vit tout cela, le nombre des esclaves, leur condition misérable, leur couleur qui était la même que la sienne, et cependant il n'a rien dit contre l'esclavage ; il n'a pas prêché de doctrine qui conduisit à l'insurrection et au massacre ; il n'a rien dit qui chez nous puisse autoriser la race inférieure des noirs à exterminer la race supérieure des blancs, dans les rangs de laquelle il a paru sur la terre. Le Christ a prêché une doctrine toute contraire, qui enseigne à l'esclave le devoir de la fidélité et de

l’obéissance, qui enseigne au maître l’humanité et la bonté. Ses apôtres ont fait comme lui ; saint Paul renvoie à son maître l’esclave fugitif, Onésime, avec une lettre d’excuse et de prière. Ce n’était pas lui qui eût recueilli un esclave fugitif, encore moins l’eût-il détaché de son maître, encore moins eût-il excité une insurrection. »

Qu’on ne croie pas que ce langage soit particulier à la tribune, qui n’est pas toujours chrétienne. Les Églises du Sud se sont faites les complices de l’esclavage, et l’ont pris sous leur protection. Madame Beecher Stowe, dans la *Clef de la cabane de l’oncle Tom*, a accumulé les preuves de cette prévarication chez les Églises protestantes ; je citerai, comme une des plus remarquables, la décision suivante d’une communauté presbytérienne¹⁷ de la Caroline du Sud (*Harmony Presbytery of South Carolina*).

« Attendu qu’un certain nombre de personnes en Écosse et en Angleterre, et d’autres du nord, de l’est et de l’ouest de notre pays, ont dénoncé l’esclavage comme contraire aux lois de Dieu, et que quelques-unes de ces personnes ont présenté à l’assemblée générale de notre église et au Congrès de la nation, des mémoires et pétitions avec l’intention avouée de flétrir les propriétaires d’esclaves, et d’abolir la relation de maître et de serviteur ; et attendu que de ces procédés, des faits, des raisonnements et des circonstances il résulte clairement que ces personnes *ne savent pas ce qu’elles disent, ni pourquoi elles affirment*, et qu’avec cette

¹⁷ *Key to Uncle Tom’s cabin*, p. 296. *The American church and Slavery*.

ignorance elles montrent un esprit de justice affecté et de sainteté exclusive, etc.

1° Il est résolu que comme le royaume de notre Seigneur n'est pas de ce monde, son église n'a aucun droit d'abolir, altérer, ou modifier aucune institution ou ordonnance humaine, politique ou civile, etc.

2° Il est résolu que l'esclavage a existé depuis les jours de ces bons vieux maîtres d'esclaves et patriarches, Abraham, Isaac et Jacob (qui sont maintenant dans le royaume des cieux), jusqu'au temps où l'apôtre saint Paul renvoya un fugitif à son maître Philémon, et écrivit à ce propriétaire d'esclaves une lettre chrétienne et fraternelle qui existe encore dans le canon des Écritures. Il est résolu que l'esclavage a toujours existé depuis les jours des apôtres et existe encore aujourd'hui.

3° Il est résolu que comme les devoirs relatifs du maître et de l'esclave sont enseignés dans les écritures de la même façon que ceux du père et de l'enfant, du mari et de la femme, l'existence même de l'esclavage n'est pas opposée à la volonté divine, et quiconque a une conscience trop tendre pour reconnaître la légitimité de cette relation est *juste plus qu'il ne convient, et sage au-delà de ce qui est écrit* ; il a soumis sa tête au joug humain, a sacrifié sa liberté chrétienne, et laissé la parole infaillible de Dieu pour les imaginations et les doctrines des hommes. »

Je ne sais si l'on a rien écrit de plus fort contre l'esclavage que cette pièce hypocrite, qui fait du Christ le soutien du despotisme des hommes, et avilit Dieu

même pour en faire le complice de la servitude. On lira les belles pages que Channing a consacrées à la réfutation de ces doctrines, qui rendraient la religion odieuse, si la religion était coupable de la faiblesse de ses ministres. En montrant que l'esprit du christianisme est un esprit de justice et d'humanité, mais en même temps un esprit de paix et de progrès ; en nous faisant pénétrer dans cette action intérieure, dans ce renouvellement des cœurs, qui est le triomphe de la parole divine, Channing a vengé à la fois la liberté et l'Évangile. Mais quelle est donc cette lèpre abominable qui gagne jusqu'à l'Église, et qui asservit la religion ?

Le second argument des propriétaires d'esclaves c'est que la loi leur donne plein pouvoir sur la personne des nègres. Or, pour eux, c'est la loi qui fait le droit. C'est la théorie de Hobbes, la doctrine qui ne reconnaît ni bien ni mal absolu, et qui, de la volonté du législateur, fait la mesure de la justice ; c'est par conséquent la doctrine du despotisme ; il est au moins singulier de l'entendre proclamer dans une république, si justement fière de ses institutions. Et cependant ces maximes funestes ont été soutenues en plein Sénat par un des politiques les plus célèbres des États-Unis, M. Henri Clay. *Ce que la loi déclare ma propriété, a-t-il dit, est ma propriété.* On trouvera dans les *Remarques sur la question de l'esclavage* une réfutation complète de cette fausse et dangereuse théorie. M. Clay était avocat, Channing n'était qu'un simple pasteur, et s'était occupé de théologie plus que de droit. Mais dans cette discussion il s'est montré bien autrement jurisconsulte que son

adversaire, et Domat lui-même ne désavouerait pas les pages que Channing a écrites sur l'essence du droit de propriété, sur les droits naturels, sur l'intervention morale d'un peuple dans les affaires d'un autre peuple. Il y a là des principes fortement établis, des conséquences clairement déduites, une dialectique excellente, mise au service de la vérité. Aujourd'hui, quand on lit le discours de M. Clay¹⁸ et la réponse de Channing, on est frappé de ce qu'il y a de faible et de faux dans le discours du célèbre orateur, de ce qu'il y a de solide et de juste dans la réfutation de son humble adversaire. Le temps, qui a flétrî les sophismes, a donné une verdeur nouvelle à la vérité. Il semble que Channing écrit aujourd'hui. C'est là de quoi donner du courage à ceux qui défendent sans ambition une bonne cause. L'avenir est à la raison et au droit. Souvent c'est après la mort de l'écrivain que les principes qu'il a défendus triomphent enfin ; il faut que les générations passent pour que leurs passions et leurs erreurs intéressées passent avec elles. Mais pour qui aime la justice et se confie en Dieu, compter qu'un jour viendra où la vérité dissipera tous les nuages, et se dire que tout obscur qu'on soit on aura servi l'humanité, cela vaut mieux que la fortune et que la gloire. C'est le sentiment de ce devoir rempli qui a soutenu Channing et lui a fait sacrifier sa vie et sa popularité à la défense des opprimés.

Après la religion et la loi qu'ils invoquent si

¹⁸ *Speech on petitions for the abolition of slavery.* Voyez *Life and speeches of Henri Clay*, New York, 1843, t. II, p. 355.

faussement à leur aide, les défenseurs de l'esclavage allèguent l'infériorité de la race noire et l'inimitié des deux peuples. L'infériorité naturelle des nègres a été défendue par un savant professeur, émigré de Suisse aux États-Unis, et qui a payé sa bienvenue dans sa patrie d'adoption par une découverte venue fort à propos au secours des préjugés populaires. Toutefois, il s'en faut que la science ait accepté l'assertion de M. Agassiz, assertion qui, jusqu'à présent, manque de preuves. Outre que le squelette est le même dans les deux races, et que dès la seconde génération on remarque chez le nègre né aux États-Unis un développement du cerveau qui rapproche la configuration de sa tête de celle des blancs, il y a cette objection à faire au système de M. Agassiz, que fût-il certain, il ne prouverait rien en faveur de l'esclavage. Car alors même qu'il serait démontré que le nègre forme non pas une simple variété du genre humain, mais bien une espèce distincte, et si l'on veut moins intelligente, cela n'empêcherait pas que cette race inférieure n'eût la parole et la raison, et que le nègre, au lieu d'être destiné au service d'autrui comme l'animal, ne fût un individu né pour aimer sa femme, élever ses enfants et disposer de sa vie. Cette infériorité pourrait justifier la tutelle bienfaisante de l'État, mais non certes la tyrannie du maître.

Mais, je le répète, cette infériorité naturelle, rien ne la démontre ; l'infériorité de l'éducation, elle existe sans doute, et il faut plus d'un jour pour y remédier : mais c'est un problème de même espèce que l'ignorance du peuple. Une politique égoïste déclare cette ignorance

irrémédiable et s'en fait un titre pour asservir la plus grande part de la nation ; une politique chrétienne n'y voit qu'un devoir à remplir et une injustice à réparer. Elle fait la part des temps et ne demande pas pour le peuple une liberté ou plutôt une autorité politique qui ne serait pour lui qu'une arme dans la main d'un enfant ; mais loin d'interdire l'espérance aux classes déshéritées, elle leur distribue l'éducation d'une main libérale, et prépare tout pour une prochaine émancipation. Les vilains du XI^e siècle étaient aussi ignorants et non moins brutaux que les nègres ; où en serions-nous cependant, si on avait traité nos ancêtres avec le dédain de l'éthnologie américaine, et si, au nom d'une infériorité que toute la noblesse reconnaissait, on eût perpétué leur servitude ? Repoussons loin de nous ces préjugés odieux et intéressés. L'Évangile ne distingue point entre les hommes ; il ne connaît que des frères, tous enfants de Dieu. Là est une science qu'on n'a point encore dépassée ; il sera toujours bon de s'y tenir.

Quant à l'inimitié des deux peuples, elle est vraie en ce sens que les Américains, dans leur orgueil, ont pour les nègres une antipathie que les peuples des colonies catholiques, Espagnols, Portugais, Français, n'ont jamais partagé. Pour le nègre, c'est, de l'aveu général, la race la plus affectueuse qui existe, et cette douceur même l'a livrée à l'esclavage, tandis qu'on n'y a jamais plié l'Indien, toujours prêt à se venger. Cette inimitié est le grand obstacle à l'émancipation ; le noir est un objet d'horreur et de dégoût pour les Américains, et il y a contre lui la même antipathie dans les pays libres que

dans le Sud. C'est là une difficulté que n'ont pas connu l'antiquité ni le Moyen-âge. L'esclave était de même race que le maître, et le jour où on l'affranchissait et où il prenait le costume de l'homme libre, rien ne le distinguait plus des autres citoyens. Au contraire, la différence de couleur perpétue la servitude au sein même de la liberté, et les mœurs repoussent tout contact avec celui qui en porte la marque sur toute sa personne. Noir et esclave, c'est tout un. Les âmes sensibles du Sud, et il y en a beaucoup, les politiques, qui considèrent l'esclavage comme une lèpre terrible, et il y en a plus encore, ne voient donc qu'un remède, c'est l'émigration, c'est la transportation de la race noire, et c'est dans cette intention qu'on a fondé en Afrique la colonie de Libéria, où chaque année on envoie un certain nombre d'affranchis. Channing, sans blâmer la colonisation, montre que c'est un moyen chimérique, si l'on en attend la fin de l'esclavage. De 1840 à 1850 le nombre des noirs a augmenté de 717 000 ; c'est un accroissement de 71 000 âmes par an ; quelle société suffirait à faire les frais d'une pareille émigration ? Sans doute, vers la fin du dernier siècle, il y a eu un moment où l'on aurait pu essayer de mesures semblables et c'est ce que demandait Jefferson ; aujourd'hui il est trop tard ; il faut affronter le mal directement, et non pas essayer de vains palliatifs. On ne chassera pas les noirs de l'Amérique, il faut qu'ils y vivent, esclaves ou libres. La répugnance des blancs est-elle un titre valable pour imposer la servitude à un peuple innocent ? Telle est aujourd'hui toute la question.

Mais, dit-on, si l'on donne la liberté et les droits de citoyen aux nègres, ce sera la guerre civile entre les deux races, ou tout au moins *l'amalgame*, c'est-à-dire la confusion du sang, et l'amoindrissement, la dégénérescence des blancs. Il est trop aisé à Channing de répondre que si jamais la guerre éclate, ce sera l'esclavage et non pas la liberté qui la fera naître. Et quand à la confusion du sang, la juste répugnance des deux races y pourvoira. Si quelque chose peut diminuer le nombre des mulâtres, c'est la liberté ; aujourd'hui que la femme noire ou mulâtresse est un instrument de débauche, le sang se mêle, et on voit ce triste spectacle d'esclaves fils d'un père libre, de femmes vendues à l'encan, et portant dans leurs veines le plus noble sang de la Virginie. Si la nègresse était libre, de pareils mélanges seraient plus rares qu'aujourd'hui.

Il est bien vrai que la juxtaposition sur le même territoire de deux races de couleur différente, et séparées par la nature et par les préjugés, a quelque chose d'étrange et même d'inquiétant. Mais on suppose toujours que le nègre, une fois affranchi, aura la pleine liberté politique, et que du premier coup on donnera les droits de citoyen à des gens incapables d'en user. Cela n'est pas une conséquence forcée de l'abolition, et j'aurais voulu que Channing fût plus explicite sur ce point. Affranchir les nègres et en faire des citoyens actifs, sont deux choses différentes, et, selon moi, séparées par une longue suite d'années, car il faut plus d'un jour pour faire l'éducation politique d'une race aussi déchue, et pour redresser des âmes que la

servitude a pliées. Affranchir le noir, c'est lui reconnaître les droits de l'individu et en faire un homme. Qu'on ne sépare plus l'époux et l'épouse, le père et les enfants ; qu'on laisse au nègre les fruits de son labeur propre, et, alors même qu'on l'obligerait à ne pas quitter le sol où il est né, et que pour le rachat de sa personne, on lui demanderait chaque semaine quelques jours de son travail, je dirais encore qu'il est libre, et je ne sais si ce moyen plus lent ne serait pas plus sûr. C'est ainsi, du moins, que les choses se sont passées sur l'ancien continent : le serf est devenu un vilain, puis, peu à peu, le vilain a racheté sa corvée, et il est devenu un paysan et enfin un citoyen. Rien ne se fait par soubresauts, en politique pas plus que dans la nature, et, à demander *l'abolition immédiate*, on marche, selon moi, à l'abîme, et on compromet la cause la plus sainte. L'exemple de l'émancipation anglaise et française ne conclut pas, car les conditions étaient différentes, et le problème n'avait pas la même gravité.

On dit qu'aujourd'hui, dans le Sud, on cherche à entrer dans cette voie : ne plus séparer les familles, et donner aux nègres de l'éducation. Si l'on poursuit résolument et chrétiennement cette entreprise, si la loi en fait l'œuvre de tous, c'est l'émancipation et dans un temps très court. Le maître sera bientôt las de nourrir une famille dont rien ne gène l'accroissement, et il en viendra à faire avec le nègre des abonnements de travail, comme autrefois nos pères avec les serfs de leurs domaines : ce sera la liberté. S'il y a plus d'un moyen terme entre la servitude et la liberté, considérées comme

conditions sociales, il n'y en a point entre l'homme esclave et l'homme libre. L'un est une brute, l'autre est un individu ; le dernier a des droits, le premier n'en a pas, et si on lui en reconnaît un seul, il faut bientôt les lui reconnaître tous. Si le nègre a une famille, il faut lui laisser les moyens de la nourrir par son travail, voilà la propriété ; s'il possède quelque chose que le maître ne puisse lui prendre, on ne peut lui refuser de racheter avec son pécule la propriété la plus précieuse, celle de sa propre personne, et voilà la liberté qui vient à la suite de la propriété. Ce sont là des idées qui ne sont pas encore répandues, et que n'a pas connues Channing, autrement il eût été moins vague dans ses moyens d'émancipation, et peut-être moins absolu dans les conditions ; c'est sur ce terrain, je crois, que la transaction peut se faire entre les craintes du Midi et les espérances trop vives du Nord. Un servage temporaire, une épreuve de quelques années, d'une génération peut-être, suffirait pour assurer l'émancipation ; le vilenage ferait encore une fois, mais de façon plus rapide, le passage de la servitude à la liberté.

Channing n'est pas assez net dans les moyens qu'il propose pour parer aux dangers d'une brusque émancipation, et c'est le seul reproche que je lui adresserai, la seule tache que je découvre dans son livre. Mais à côté de ce léger défaut qu'il me soit permis de signaler des parties admirables, ce sont les passages où Channing répond à l'argument qui compare l'esclave au paysan, et qui oppose le bien-être du nègre à la misère et à la faim de l'Irlandais. Ce raisonnement spéculif est au

fonds matérialiste ; il suppose que l'homme, comme l'animal, n'a d'autres besoins que de manger et de se défendre des injures du temps, autrement il ne prouve rien. Si l'homme a des besoins intellectuels et moraux qu'il lui faut satisfaire aussi bien que les besoins de son corps, il n'y a pas de comparaison à établir entre le nègre et l'Irlandais ; le noir est mieux nourri, mais le paysan a une femme et des enfants qui sont à lui ; personne non plus ne peut l'empêcher de diriger sa vie comme il l'entend, de cultiver son intelligence et sa raison. Quel rapport y a-t-il entre ces termes : la nourriture et la liberté ? C'est la gloire de Channing d'avoir fait pleine justice de ce sophisme, qui ne touche pas seulement l'esclavage. En combien de pays ne s'imagine-t-on pas que le bien-être est la justification du despotisme, et que le peuple n'a pas le droit de se plaindre quand il a de l'ouvrage et un salaire. Est-ce donc dans le Coran qu'il est écrit : *que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de la parole de Dieu* ?

Le traité de Channing, accueilli avec plus de faveur qu'il n'osait l'espérer, n'eut pas cependant de succès immédiat. Un homme modéré, qui se jette entre deux partis dans leur première fureur, n'a guère d'autre chance que d'être maltraité des deux côtés, et s'il en fut autrement, Channing le dut à sa réputation de charité et de modération. Du reste, loin de s'affaiblir par les attaques des abolitionnistes, la cause de l'esclavage prenait un nouveau caractère, elle devenait politique ; ce n'était plus seulement de son droit menacé que s'inquiétait le Sud, il voulait la suprématie dans l'Union,

ou tout au moins il voulait s'assurer dans le Sénat une égalité telle, qu'il fût impossible au Congrès de jamais toucher à l'esclavage, même indirectement. C'est ainsi que cette terrible question est venue se mêler à la politique des États-Unis, et que depuis vingt ans elle la domine, et fait complètement dévier l'Amérique de la voie ouverte par Washington et ses amis. La grande affaire aujourd'hui, quand on nomme un président, n'est pas de savoir s'il est capable ou vertueux, mais s'il est favorable à l'esclavage, ou tout au moins s'il n'entreprendra rien contre lui. C'est une raison de cette nature qui a fait la fortune du président actuel, M. Pierce ; et il est sûr qu'un ennemi de l'esclavage, fût-il un des hommes les plus éminents du pays, M. Everett, par exemple, n'a aucune chance de parvenir à la direction suprême des États-Unis. C'en est assez pour comprendre combien, depuis trente ans, le niveau moral a baissé.

C'est ce que dernièrement, lors de la discussion du bill Nebraska, exprimait avec grande noblesse M. Sumner, représentant du Massachusetts, dans le sénat de Washington.

« Un ostracisme arrogant et implacable poursuit maintenant, non seulement celui qui se prononce contre l'esclavage, mais quiconque ne veut pas s'en faire le soutien. On a introduit une nouvelle qualification pour les fonctions publiques, qui en aurait exclu les pères de la République, même Washington, Jefferson et Franklin. C'est là un fait étrange, mais incontestable. Si ces illustres personnages descendaient des sphères qu'ils

habitent, s'ils rentraient dans ce monde qu'ils ont noblement consacré à la liberté, leur opinion bien connue contre l'esclavage empêcherait qu'aucun des vieux partis politiques leur offrit la présidence. Et John Jay, notre premier grand juge, ce modèle de la vertu judiciaire, lui qui haïssait l'esclavage comme il aimait la justice, John Jay ne pourrait pas reprendre ces fonctions auxquelles son nom est à tout jamais attaché sur la terre. C'est à ce point que notre gouvernement est sorti de l'ancienne voie¹⁹. ».

On s'étonne quelquefois de ce fait étrange, que l'Amérique, au moment de la révolution, ait trouvé parmi ses fermiers, ses marchands, ses ouvriers, des généraux, des administrateurs, des hommes d'État, et qu'aujourd'hui elle ne trouve plus de politiques éminents parmi des générations riches, aisées, et à qui la fortune donne toutes les ressources de l'éducation ; la raison en est dans cette influence de l'esclavage. Le Sud, qui n'a qu'un intérêt, est toujours prêt à soutenir tout parti, whig ou tory, démocrate ou fédéraliste, libre-échangiste ou protectionniste, qui accepte et soutient l'esclavage. Le Sud jette ainsi son poids victorieux dans la balance et du même coup démoralise la vie publique. Les gens de cœur, les amis sincères de la liberté, qui ne peuvent accepter un pareil patronage, se confinent dans la vie privée ; les plus ardents restent dans le Congrès, mais sans espoir d'arriver jamais au pouvoir ; de là un affaiblissement politique qui frappe l'observateur et qui justifie plus d'une accusation portée contre les États-

¹⁹ *London Quarterly Review*, octobre 1854, p. 128.

Unis. La cause de la liberté, dans le monde entier, souffre ainsi de l'injustice de quelques États, et c'est ce que Channing a victorieusement démontré. Il a raison quand il accuse ses compatriotes de manquer à leur mission et de compromettre le nom de République. L'Amérique a baissé dans l'opinion ; il n'est pas de monarchie en Europe qui ne croie lui être supérieure en civilisation et qui, en preuve, ne puisse alléguer qu'elle n'est point souillée par l'esclavage, comme la démocratie prétendue des Etats-Unis.

Comment le Sud a-t-il fini par asservir ainsi les États libres, il est aisé de s'en rendre compte, c'est l'histoire de toutes les coalitions. Deux minorités compactes et qui s'entendent font la loi au pays ; mais le besoin de dominer ne s'est pas arrêté là, et il a engagé le Sud dans une nouvelle voie d'injustice.

On sait que le Sénat des États-Unis est composé de deux membres par chacun des États de la confédération, sans égard à leur population respective ; le Delaware, par exemple, qui a 92 000 habitants, nomme deux sénateurs aussi bien que New York qui a plus de trois millions de citoyens. Maintenir l'égalité entre le chiffre des États libres et celui des États à esclaves, c'est la pensée constante du Sud, et comme l'Ouest a été excepté de la servitude ainsi que nous l'avons vu plus haut²⁰ et que de nouveaux États s'y forment sans cesse, l'égalité du Sud serait bientôt détruite si l'on ne formait aussi de nouveaux États à esclaves. De là une politique d'ambition, qui s'est emparée du Texas, et qui convoite

²⁰ Page XXI.

le Mexique et Cuba. Ce n'est pas par soif de conquête, par désir d'agrandissement que le Sud rêve d'expéditions injustifiables, c'est pour ne pas déchoir. Cuba, annexée à la confédération, ne donnerait aucun avantage à la Caroline ; les propriétaires actuels de l'île espagnole ne seraient pas dépossédés et deviendraient citoyens de l'Union ; mais Cuba pourrait se diviser en deux ou trois États indépendants, et l'esclavage aurait quatre ou six voix de plus dans le Sénat. Là est toute la question, ce qui nous semble et ce qui est une politique de conquêtes, passe là-bas pour une politique de salut.

On ne veut pas du Canada, car ce serait donner à la liberté des chances de plus ; mais on veut du Mexique pour y rétablir l'esclavage, et ôter tout espoir aux partisans de l'émancipation.

Channing a vu le commencement de cette politique qui accuse un renversement complet dans les idées américaines, l'abandon de toutes les maximes et de tous les principes de la constitution. C'est en 1837, à l'occasion du Texas, qu'il a écrit la lettre à M. Henri Clay, qui termine ce volume. Tandis que de toutes parts on applaudissait à cet envahissement d'un pays libre par une poignée d'aventuriers, Channing eut le courage de défendre la cause du Mexique opprimé par la force, et il osa révéler la vraie pensée de la conquête. Ce que voulaient les Américains, ce n'était pas un nouveau territoire, les terres ne manquaient pas dans l'ancienne Louisiane, c'était étendre l'esclavage, éloigner de leurs frontières le voisinage dangereux d'un pays libre, trouver un écoulement pour les nègres du Maryland et

de la Virginie. On a nié ces exécrables motifs ; ils sont vrais cependant et il reste à l'Amérique du Nord cette tache ineffaçable, qu'en plein XIX^e siècle, ses enfants ont été conquérir une terre d'où le Mexique avait proscrit l'esclavage, et que leur premier acte a été d'y établir la servitude. Après cela comment parler de la barbarie du Mexique ? Et, à propos de l'esclavage, à quoi bon se plaindre qu'on a reçu de l'Angleterre cette lèpre qu'on voudrait en vain rejeter ? La Virginie peut alléguer cette excuse ; mais qui forçait d'établir l'esclavage dans le Texas, et sur qui retombe la responsabilité d'un pareil crime ?

Dans cette lettre à M. Clay, qui s'était fait le défenseur de l'annexion, Channing s'élève à une hauteur de vues remarquable, et avec cette sûreté que donne l'étude des choses humaines, et surtout de cette loi de justice qui gouverne le monde, il prédit à ses concitoyens que cette conquête, qui leur paraît si brillante, sera la ruine de l'Union.

« Par cet acte, dit-il, notre pays entre dans une carrière d'empriétements, de guerres et de crimes, et méritera et appellera sur lui le châtiment et la douleur. La prise du Texas ne restera pas un fait isolé, elle pèsera sur notre avenir ; elle se rattachera par une nécessité de fer à une longue suite de rapines et de carnages. L'annexion du Texas sera le commencement de conquêtes qui, si une juste Providence ne les frappe pas, ne s'arrêteront qu'à l'Isthme de Darien. »

Channing n'a vu ni la guerre du Mexique ni les expéditions de Cuba, il n'a pas entendu un ministre des affaires étrangères déclarer que les États-Unis aviseraient si l'abolition de l'esclavage changeait la situation matérielle de Cuba et mettait en péril la sécurité du gouvernement américain²¹, il n'a pas vu le représentant de la plus grande des démocraties proclamer à la face du monde la politique que la Russie affecte à l'endroit de la Turquie ; mais Channing avait annoncé d'avance où la logique des événements mènerait fatalement la République. La moitié de ses prédictions s'est achevée, l'esclavage a poussé l'Amérique dans la voie des conquêtes ; croire que l'autre moitié de ses craintes ne s'accomplira pas et que l'Union n'est point menacée, c'est pousser un peu loin la confiance dans le présent, et fermer les yeux sur un avenir qui déjà se laisse entrevoir.

Et en effet, dans ces dernières années, deux mesures énormes, le *bill des fugitifs*, et le bill des territoires Nebraska et Kansas, ont à la fois donné au Sud une prépondérance manifeste, et causé dans le Nord une irritation qui peut se terminer de façon fâcheuse. La division est dans les esprits, de là à passer dans les faits il y a moins loin que ne pensent les politiques, toujours absorbés dans les intérêts de l'heure présente.

Le bill des fugitifs, rendu en 1850, nous est connu par *l'Oncle Tom* ; car c'est contre cette loi que le roman tout entier est dirigé, et tel a été l'effet produit sur l'opinion par miss Beecher Stowe, qu'on peut dire que son livre a

²¹ Dépêche de M. Marcy à M. Soulé, ambassadeur en Espagne, du 13 novembre 1854.

porté au bill des fugitifs un coup dont il ne se relèvera pas. Cette loi, maintenant fameuse, autorise le maître à poursuivre et à faire saisir dans les États libres les esclaves qui ont fui la plantation, met à son service les officiers fédéraux, et lui livre le fugitif sans défense, sans jugement, sans appel. Ce bill qui s'autorise d'une disposition particulière de la Constitution²², faite en faveur des pays d'esclaves, disposition confirmée par un acte fédéral du 12 février 1793, ch. 51, ce bill a pour lui la légalité, mais c'est cette fausse légalité qui viole les droits de l'humanité, et que Channing a victorieusement confondue. C'est une tache fâcheuse dans la Constitution, qu'une loi qui viole manifestement le principe même de l'Union, l'indépendance des États ; aussi ne faut-il pas s'étonner si cette loi est restée sans exécution tant que l'esprit de liberté, l'esprit des fondateurs de la Constitution a vécu en Amérique.

Dans le droit politique de la Confédération, chacun des États est une république parfaite en soi, maîtresse de sa législation intérieure, unie à ses alliés par le lien fédéral, et à des conditions égales, en d'autres termes, et comme le nom l'indique, tous ces États indépendants sont simplement des *États unis*. La Constitution fédérale garantit donc la liberté et l'indépendance des États pour tout ce qui est d'affaires et de lois intérieures ; or, l'esclavage est mis dans cette catégorie, et il semble, par conséquent, que le Congrès n'a nul droit d'intervenir dans cette question. Si jamais, avons-nous dit plus haut, l'abolition a lieu, elle sera l'œuvre particulière de

²² Art. 4, sect. 2, § 3. Story, *On the Constitution*. § 1807-1811.

chacun des États où règne l'esclavage. Maintenant il est clair que ce principe est absolu, et que s'il empêche le Congrès d'abolir l'esclavage, il l'empêche également de forcer les États libres à participer au mal qu'ils abhorrent. Que fait cependant la loi des fugitifs ? C'est une loi qui oblige les magistrats, les officiers, les citoyens des États libres à saisir l'esclave qui s'est soustrait à une domination tyrannique, à un pouvoir que le droit des gens ne reconnaît pas ; en d'autres termes, la loi constraint les États libres à se rendre complices de l'esclavage, en faisant la police de la servitude, en prêtant main-forte au despotisme du Sud. Qu'est cela, sinon soutenir l'esclavage en sous-ordre, et renoncer aux principes de liberté et d'humanité qui animaient les auteurs de la Constitution ? C'est abdiquer la souveraineté des États, car si le Congrès peut forcer tous les citoyens de la Confédération à maintenir l'esclavage, pourquoi ne décréterait-il pas l'extension territoriale de la servitude, et ne mettrait-il pas des esclaves partout ? Le fait serait énorme, mais ne serait qu'une application nouvelle d'un principe déjà établi.

Cette loi, qui a porté à l'esprit de la Constitution une atteinte si forte, et qui révolte les sentiments les plus nobles du cœur humain, a déjà excité des émeutes ; plus d'un magistrat s'est refusé d'exécuter la loi, et l'un d'eux, un juge supérieur de la cour de Vermont, a demandé qu'avant de saisir l'esclave et de rendre au maître sa propriété, on lui présentât en justice l'acte de vente consenti par le Tout-Puissant. On peut être sûr qu'il sortira des embarras sérieux de cette mesure

inconstitutionnelle et inique. Le Sud triomphe en ce moment, mais il est aisé de prévoir une réaction prochaine, et qui sait si le principe même d'intervention qu'il a fait établir ne se retournera pas contre lui ?

Veut-on se faire une idée de la répugnance que soulève la loi des fugitifs, et en même temps de l'énergique résistance qui se prépare dans les cœurs, restés fidèles aux grandes traditions de la liberté, qu'on lise le passage suivant, tiré d'un discours prononcé par Théodore Parker²³. Parker, qui n'est pas connu en France, est l'un des esprits les plus étranges de notre siècle ; il a fondé à lui seul une église où il enseigne le théisme pur, et cette église il la soutient par la vigueur de sa parole, donnant ce spectacle inouï de la philosophie érigée en religion et pratiquée comme un culte. Le secret de Parker, ce qui lui permet de poursuivre cette œuvre impossible, c'est qu'il emprunte au christianisme sa morale, et se fait le défenseur des opprimés. La sanglante ironie de son discours fait songer aux tribuns de l'antiquité, et la façon dont il traite les Pharisiens du Nouveau-Monde prouve que la liberté est moins malade aux États-Unis qu'on ne le suppose charitalement.

« Je m'étonne souvent du bavardage de ces gens qui nous demandent d'observer le bill des fugitifs, une des lois les plus odieuses dans un monde d'odieuses lois ; une loi qu'on ne pouvait pas faire, qu'on ne doit pas respecter. Je m'étonne qu'on ose nous dire que la loi de

²³ *Discourse on the state of nation*, publié par le *New York Tribune*.

Dieu, loi écrite dans le ciel et dans nos coeurs, ne nous ordonne jamais de désobéir à une loi humaine. Très bien ; acceptons qu'il en soit ainsi. Alors c'était le devoir de Daniel de renoncer à son culte sur l'ordre de Darius ; et cependant Daniel priait trois fois par jour et les fenêtres ouvertes. Alors c'était le devoir de Jean et de Pierre, que de renoncer à la prédication du christianisme et cependant ils répondirent : Jugez vous-mêmes s'il est juste devant Dieu d'obéir aux hommes plutôt qu'à Dieu. Alors c'était le devoir d'Amram et de Jochabed de prendre leur nouveau-né Moïse et de le jeter dans le Nil ; car la loi du roi Pharaon qui ordonnait cette mesure était une loi *constitutionnelle*, et à Gosen on aimait aussi peu qu'à Boston la *sentimentalité politique*. Et cependant Daniel n'obéit pas ; Jean et Pierre ne cessèrent point de prêcher l'Évangile ; Amram et Jochabed refusèrent *l'obéissance passive* aux décrets du roi. Je crois que toute la force de l'homme le plus fort, employé pendant tout cet hiver aura quelque peine à renverser le jugement que le monde a prononcé sur ces trois résolutions. Mais l'essai en est permis.

Il y a encore un autre cas dans la Bible, où la loi ordonnait une chose tandis que la conscience ordonnait justement le contraire. Voici les termes de la loi : « Les grands prêtres et les Pharisiens » rendirent un décret afin que toute personne sachant où serait le « Christ allât le dénoncer pour qu'on pût le prendre. » Naturellement le devoir officiel de chaque disciple qui savait où était le Christ, c'était de le livrer aux magistrats. Que Jacques et Jean abandonnassent tout pour s'attacher à lui avec

beaucoup d'autres qui ne connaissaient pas la loi de Moïse et qui étaient maudits, que Marthe et Marie en prissent soin, qu'elles baignassent ses pieds de leurs larmes, et qu'elles les essuyassent avec leurs cheveux, il n'y avait là aucun mérite, car *chacun peut remplir des devoirs qui lui sont agréables*. Mais on trouva un disciple qui pouvait lui remplir un *devoir désagréable*. Il alla courageusement trouver le maréchal du district de Jérusalem, qui se nommait Centurion, et lui livra son Sauveur. N'avait-il aucun attachement pour Jésus ? sans doute ; mais il savait être maître de ses préjugés, tandis que Marie et Jean ne le pouvaient pas. Judas Iscariote a un assez mauvais renom dans la chrétienté ; le Nouveau-Testament le nomme le fils de la perdition, et représente son action comme un péché ; il dit même que Satan s'était emparé de lui pour lui faire commettre cet acte odieux. Mais il semble qu'il y ait là une erreur tout au moins si nous en croyons nos lois républicaines et nos hommes d'État, Iscariote ne fit que remplir *ses obligations constitutionnelles*. Il prit ses trente deniers, à peu près quinze dollars (un Yankee l'eut fait pour dix, car il a moins de préjugés), c'était le prix légal du service rendu. Il est vrai que les chrétiens ont tenu cet argent pour criminel, et que même les Pharisiens, qui ne s'inquiétaient pas beaucoup de la loi de Dieu, n'osèrent pas souiller le temple avec ce prix du sang ; mais ce n'en était pas moins de l'argent honorablement gagné, un salaire tout aussi honorable que celui que reçoivent pour un pareil service les commissaires ou députés du gouvernement des États-Unis. Quelle erreur ! Judas

Iscariote n'est pas un traître ; c'était un grand patriote. Il vainquit ses préjugés, remplit un devoir pénible, rendit un service de la *plus haute moralité* ; il maintint l'empire de la loi et de la constitution, et il fit tout ce qu'il put pour sauver *l'Union*. C'était un saint ; il n'est pas d'un cheveu moins grand que le premier des apôtres. *La loi de Dieu nous ordonne de ne jamais désobéir à la loi humaine* : SANCTE ISCARIOTE, ORA PRO NOBIS.

Sachez-le bien, il n'est au pouvoir de personne d'arrêter la marche de la liberté. Je ne crains rien à cet égard ; rien, parce que je crois au Dieu éternel. Vous pouvez rendre vos décrets, nous en appellerons toujours à la loi suprême, et le temps empotera tous les décrets qui la contrarient. Vos lois n'obligent pas Dieu. Vous pouvez rassembler toute la paille et tout le foin de la terre et en faire des cordes pour enchaîner la mer ; aussi longtemps que les flots seront tranquilles, vous pourrez dire : Voyez j'ai enchaîné l'Océan. Vous pouvez aboyer après la loi de celui qui tient dans sa main la terre comme un bouton de rose, les océans comme une goutte de rosée ; vous pouvez dire : Voyez comme les flots déposent leur furie. Mais quand viendra le vent ! »

Il y a un grand enseignement dans cette éloquence violente et qui nous mène si loin de Channing. Elle prouve combien des deux parts la lutte s'envenime et montre qu'ou ne gagne rien à dédaigner les sages avis d'une voix impartiale et modérée, car on se trouve bientôt en présence d'une passion que rien n'arrête, et

qui est plus disposée à agir qu'à parler.

Le bill qui constitue les territoires de Nebraska et de Kansas, bill rendu le 30 mars 1854, est plus dangereux encore que le bill des fugitifs. Le Nebraska et le Kansas sont deux immenses territoires compris entre l'État de Missouri et les montagnes Rocheuses ; en d'autres termes ce sont des pays placés au nord de la fameuse ligne tirée lors du Compromis du Missouri, et suivant cet acte, l'esclavage est interdit dans ces provinces nouvelles, ainsi que dans les nouveaux territoires de Minnesota, d'Utah, d'Oregon, de Washington. Ce sont là des noms de déserts qui nous sont inconnus, mais il s'agit d'une contrée grande comme l'Italie, l'Espagne et la France réunies ; c'est le cœur du continent américain ; c'est un territoire placé sous le climat le plus favorable, riche par la fertilité du sol et l'abondance des eaux, qui, avant vingt ans sera couvert d'États florissants, et qui, si l'esclavage ne le souille pas, donnera à la liberté une énorme prépondérance dans le Sénat, et plus encore dans l'opinion.

Évidemment, à suivre le Compromis du Missouri, l'esclavage est perdu dans l'avenir, et ne peut pas résister à l'établissement de huit ou dix nouveaux États libres, qui se joindraient à l'Ouest et à la Nouvelle-Angleterre dans leur haine pour la servitude. C'est ce que les planteurs du Sud ont senti, et l'an dernier ils sont parvenus à faire abroger l'acte qui les gênait. C'est au nom de la souveraineté des États qu'ils ont rouvert à l'esclavage les chances qu'on lui avait à jamais interdites.

« L'acte du 6 mars 1820, est-il dit dans le bill de Nebraska, ne sera pas applicable dans les nouveaux territoires, comme étant inconciliable avec le principe de non-intervention du Congrès en ce qui concerne l'esclavage dans les États et les territoires : principe reconnu par l'acte législatif de 1850, connu sous le nom de Compromis²⁴. L'intention véritable et la signification de cet acte est de ne point régler ni interdire l'esclavage en aucun territoire ou État, mais de laisser les habitants parfaitement libres d'organiser et de régler leurs institutions domestiques comme ils l'entendent, en respectant toutefois la constitution des États-Unis. »

Ainsi, comprenons bien la portée de la loi nouvelle : le Congrès abandonne le Nebraska et le Kansas au hasard. Si l'émigration est faite en majorité par des propriétaires d'esclaves, ils voteront la servitude, le jour où le territoire ayant plus de quarante mille âmes deviendra un État, et sera admis dans la confédération ; si au contraire (et c'est la chance la moins probable) la majorité des planteurs est composée d'hommes libres, et ennemis de la servitude, si, comme en Californie, on repousse l'esclavage, le Nebraska et le Kansas seront à tout jamais terre de liberté. C'est ainsi que les successeurs de Washington abandonnent à la fortune et comme une matière indifférente les droits de plusieurs millions d'hommes et l'avenir même du continent. Qu'on dise maintenant si l'éloquent M. Sumner avait tort de s'écrier en combattant une si coupable

²⁴ C'est l'ensemble des propositions soumises en 1850 au Congrès par M. Henri Clay et dont le *bill des fugitifs* fait partie.

indifférence :

« Les sentiments généreux qui animaient nos patriotiques ancêtres, et leur donnaient une grandeur historique, ont perdu peu à peu leur puissance. Une fois le bienfait de la liberté assuré pour eux-mêmes, les citoyens de ce pays sont devenus indifférents à la liberté des autres. Ils ont cessé de songer aux esclaves. Les maîtres ont profité de cette indifférence, et quoiqu'ils ne soient qu'une minorité, même dans les États à esclaves, ils ont si bien effrayé les intérêts, si bien employé la tactique parlementaire et surtout ils ont si bien usé d'une union persévérande, et que rien n'arrête, qu'ils ont toujours dominé nos grands partis à mesure qu'ils arrivaient au pouvoir ; ils les ont pliés à leurs vues, et ont inspiré au gouvernement une politique favorable à l'esclavage, fatale à la liberté, et directement contraire aux sentiments des grands hommes qui ont fondé nos institutions. Notre république a augmenté en population et en puissance, mais son caractère a baissé. Elle n'est pas ce qu'elle était à l'origine, c'est-à-dire une république qui souffrait l'esclavage, mais avec regret, qui ne tolérait la servitude que là où on ne pouvait l'écartier, qui l'interdisait là où elle n'existant pas ; maintenant c'est une propagande toute-puissante, qui favorise et défend ouvertement l'esclavage, et cherche à briser ceux qui lui résistent²⁵. »

L'Europe prend un médiocre intérêt à ce qui se passe aux États-Unis ; et il semble qu'il n'y ait rien là qui

²⁵ *London Quarterly Review*, oct. 1854, p. 128.

nous touche ; c'est une grande erreur, et jamais l'opinion n'eut un jugement plus sérieux et plus utile à porter qu'en ce moment. La question de Nebraska, qui nous laisse indifférents, c'est la question même de l'esclavage dans le monde, et pour qui va au fond des choses, c'est une question d'existence pour l'Union. Déjà l'esclavage a pris une autorité fâcheuse en Amérique ; qu'il fasse encore un pas et qu'il l'emporte, on peut prédire hardiment les déchirements et la chute des États-Unis. Sans doute ce n'est pas en un jour que de pareils événements s'accomplissent ; il y a dans les choses humaines un mouvement qui survit au premier choc, et la prospérité des États-Unis, cette prospérité due à la sagesse de Washington, à la justice de la Constitution, pourra grandir encore longtemps après que sera éteint l'esprit des hommes de 1776. Ce fut l'histoire de la république romaine qui fit la conquête du monde, quand l'ambition eut remplacé l'esprit de liberté. Ajoutez qu'il y a une fortune matérielle qui fait illusion à ceux qui se contentent des apparences, et que dans cette voie les États-Unis sont loin d'être arrivés au bout de la carrière. Leur ambition ne fait que de naître, et il est trop probable que dans un temps assez court ils ne s'arrêteront, comme dit Channing, qu'à l'isthme de Panama, si même ils s'arrêtent là, et qu'ils domineront toute l'Amérique du Nord et toutes les Antilles. Les Étoiles se multiplieront à l'infini sur le drapeau de la Confédération ; ce sera le plus grand empire que la terre ait jamais vu.

Mais tout cela n'est qu'une fausse prospérité. Elle

peut séduire les esprits légers qui jugent des choses par la surface, elle ne cachera pas aux esprits sérieux la gangrène intérieure qui ronge les institutions. L'esclavage coupe en deux la République. Il y a deux façons d'entendre la politique et la religion au Nord et au Sud ; les mœurs et les idées ne sont plus les mêmes ; il y a au Nord du dédain pour les pays d'esclaves, il y a au Sud de la haine contre le Nord et de l'ambition. Croire qu'un pareil levain ne fermentera jamais, s'imaginer que l'Union se maintiendra quand les esprits et les cœurs sont divisés, c'est mal connaître l'histoire. Tôt ou tard les sentiments et les idées se traduisent en actes ; les intérêts matériels peuvent retarder sans doute une séparation, mais ils ne l'empêcheront pas. Cette séparation, la verrons-nous ? Il serait insensé de se faire prophète, alors que les États-Unis tiennent encore leur destinée dans leurs mains, et que tant de causes de prospérité balancent le mal de la servitude ; mais si l'esclavage grandit, si l'on ne prend pas des mesures énergiques pour arrêter ce chancre dévorant, on peut affirmer que le Nord et le Sud ne vivront pas liés ensemble ; ou il se fera un déchirement douloureux, ou dans ce supplice de Mézence, ce sera le mort qui empoisonnera le vivant. Par un juste retour l'esclavage du nègre perdra la liberté des blancs, comme autrefois dans l'ancien monde la servitude des provinces ruina cette liberté que Rome, dans son orgueil, avait voulu garder pour elle seule au lieu d'en faire le bien commun des nations.

Channing dit avec raison et dans un beau passage,

qu'il y a certaines lois, certaines mesures qui ne font pas de bruit, qui n'occupent pas l'opinion, et qui cependant sont décisives. La postérité qui juge les lois par leurs effets et non par les querelles du jour remet plus tard chaque chose en son rang, et par exemple elle donne au Code civil la première place parmi les lois de la Révolution, tandis qu'elle jette dans l'ombre dix constitutions avortées. Les lois de l'esclavage, le bill des fugitifs, celui du Nebraska, sont de ces mesures qui intéressent l'avenir. Malheureusement, Channing n'est plus là pour jeter l'alarme, comme il a fait pour le Texas, et peut-être l'heure est-elle passée où l'Amérique pouvait l'écouter.

Ce que Channing dit des lois est aussi vrai des hommes. La postérité révise plus d'une renommée et il y a souvent bien loin de l'opinion des contemporains à celle de l'histoire. Cela est vrai surtout pour les politiques. Mêlés à toutes les passions et à toutes les intrigues du moment, ils emportent avec eux ce bruit qui faisait leur célébrité ; et quand vient l'heure du jugement, il ne reste plus rien de ce génie si vanté qui trop souvent n'était que l'écho complaisant des erreurs du jour. En relisant les discours de M. Clay et les lettres de Channing, cette idée m'a vivement frappé. Voilà un homme qui a été un des personnages les plus considérables des États-Unis, qui plusieurs fois désigné pour la présidence n'en a paru que plus grand pour n'être pas nommé ; un homme que deux fois l'Amérique a choisi pour arbitre de ses destinées, et qu'elle a écouté comme elle eût fait de Washington lui-

même. Qu'a fait cependant pour cette question de l'esclavage l'auteur des Compromis de 1820 et de 1850 ? Rien qu'agrandir la plaie et rendre le mal plus puissant. La question est revenue en 1850 plus terrible qu'en 1820 ; elle se représentera bientôt plus menaçante qu'en 1850. La fécondité de l'injustice, c'est la loi divine qui régit le monde ; Dieu fait sortir de nos fautes un mal qui ne s'arrête que quand, par son excès même, il a produit le remède.

Au fond ces compromis trop vantés reposent sur une erreur. Ce n'est pas sur des intérêts que transige M. Clay, c'est sur des droits qui ne comportent pas de transaction, parce qu'ils sont absous. Sacrifier une part de son bien-être à la paix publique, c'est le devoir du citoyen, et l'art des politiques est d'amener et de régler ces sacrifices ; mais demander aux hommes de renoncer à la justice et à l'humanité, c'est une folie quand ce n'est pas un crime. On ne transige pas avec la conscience.

Que Channing est un autre caractère ! Ce n'est pas un politique ; il ne cherche pas de ménagements ; il veut la justice, et toute la justice. Plein de charité pour les personnes, il ne transige pas sur les droits ; il sait que la liberté et la famille ne sont pas des créations de la loi, et que l'État doit s'incliner devant l'individu. Tandis que M. Clay défend l'esclavage au nom de la propriété, qui est un crime quand elle a l'homme pour objet, tandis qu'il oppose comme un argument décisif qu'il faudrait douze cents millions de dollars, c'est-à-dire six milliards, pour faire cesser le despotisme du maître,

comme si la grandeur d'une injustice la légalisait, comme si le travail de l'esclave ne suffisait pas à lui racheter la liberté, comme si la possession d'un homme pouvait donner un droit éternel sur la personne de ses enfants, Channing souffle sur ces vains sophismes, et sans art, mais non pas sans éloquence, répand ces vérités qui ont de l'écho dans tous les cœurs. Rien n'est triste comme la lecture de ces discours de M. Clay, qui autrefois excitaient les applaudissements du Sénat et remuaient le Nouveau-Monde ; rien n'est doux et consolant comme ces pamphlets qui valaient à Channing le dédain des puissants et des heureux du jour. La postérité est déjà venue pour ces deux hommes, et le jugement a commencé : M. Clay, l'habile politique, le héros du moment, a reçu les applaudissements de ses contemporains ; c'est la récompense des hommes d'État qui se plongent dans le courant de l'opinion, *recepérunt mercedem suam, vani vanam.* Quoique ses intentions aient été droites, l'histoire, sur laquelle il comptait, sera sévère pour lui ; car, en repoussant l'émancipation, il a été cruel pour ceux qui souffrent, et par ses injustes compromis il a aigri, au lieu de le guérir, un mal qui peut être mortel pour l'Amérique. L'histoire, au contraire, sera plus qu'indulgente pour Channing, qui ne songeait point à elle. En couronnant cet homme de bien, elle prouvera une fois de plus qu'il y a plus de science et de politique dans un chrétien qui suit la grande loi de l'Évangile, que dans un homme d'État qui invente des combinaisons et ménage des partis ; et bien au-dessus de contemporains naguère fameux l'avenir placera ce

prétendu rêveur qui a vu si juste, ce pasteur dédaigné des sages, car Channing a été le conseiller sincère de son pays, l'ami des opprimés, l'apôtre de la justice et de la liberté.